

**The living conditions of the prisoners
of the Oukacha prison institution in Casablanca and their modes of
adaptation**

Produced by the researcher BIHAKI ILHAM
Hassan 2 University, Casablanca, Morocco
bihakiilham@outlook.fr

Received:26/01/2025

Accepted: 27/02/2025

Abstract :

The objective of this research is to know the prisoners' living conditions and how they adapt to this context. For this, a qualitative survey based on semi-structured interviews was carried out directly with 20 ex-convicts of the Oukacha penitentiary institution introduced through the intermediary of the source persons. It emerges from my analyzes that, despite the change that Oukacha prison institution underwent regarding the decentralization of power and openness to the outside world, it remains an institution of a totalitarian nature which deprives prisoners of their legitimate rights, especially with the prevailing overcrowding. These harsh living conditions force the various types of prisoners to opt either for coping or resistance strategies that suit them best to reduce their suffering.

Keywords : Living conditions – prisoners – prison institution.

**Les conditions de vie des détenus de l'institution carcérale Oukacha à
Casablanca et leurs modes d'adaptation
Réalisé par la chercheuse BIHAKI ILHAM
Université Hassan II de Casablanca au Maroc
bihakiilham@outlook.fr**

Résumé :

L'objectif de cette recherche est de connaître les conditions de vie des détenus de l'institution carcérale Oukacha à Casablanca et comment ils s'y adaptent. Pour cela, une enquête qualitative à base d'entretiens semi-directifs a été réalisée en direct auprès de 20 ex-détenus de cette institution pénitentiaire présentés par l'intermédiaire des personnes sources. Il ressort de mes analyses que, malgré le changement qu'a connu l'institution carcérale Oukacha au sujet de la décentralisation du pouvoir et l'ouverture sur le monde externe, elle demeure une institution à caractère total qui prive les incarcérés de leurs légitimes droits surtout avec la surpopulation qui prédomine. Ces conditions de vie pénibles obligent les divers types de prisonniers à opter pour des stratégies d'adaptation ou de résistance qui leur conviennent le mieux pour réduire leurs souffrances.

Mots clés : Conditions de vie – Détenus – Institution carcérale.

Introduction :

Selon les articles 22 et 23 de la constitution des lois nationales fondamentales marocaines de 2011 concernant l'institution carcérale et le traitement des détenus « *La Constitution interdit toute atteinte à l'intégrité physique ou morale de quiconque, en quelque circonstance que ce soit et par quelque personne que ce soit, privée ou publique, ainsi que de tous traitements cruels, inhumains, dégradants ou portant atteinte à la dignité. Elle pénalise également la pratique de la torture, sous toutes ses formes et par quiconque. Toute personne détenue doit jouir de droits fondamentaux et de conditions de détention humaines. Elle peut bénéficier de programmes de formation et de réinsertion* » (O.M.P., 2020).

Cela laisse à entreprendre que le système carcéral est équitable et que les détenus jouissent de tous leurs droits au sein des institutions pénitentiaires surtout avec les rumeurs qui courent dans la société marocaine et qui laisse comprendre que le taux de récidivité est synonyme de bonnes conditions de vie à l'intérieur. Mais, en fait, ce qui m'a interpellé c'est l'augmentation du

taux de surpopulation qui était de 241% en 2019 (O.M.P. 2020) et du nombre de la population carcérale qui est passé de 74039 en 2015 à 86384 en 2019 avec un taux d'accroissement de 16,67% (A.P.R., 2020). Ce qui peut porter atteinte aux droits fondamentaux des reclus et dégrader leurs conditions de vie.

D'autre part, comme l'institution carcérale reste un espace fermé et impossible à atteindre au Maroc. Elle demeure toujours un sujet d'actualité à traiter. Aussi, à part, les rapports d'évaluation des situations en prisons et des détenus établis par l'Observatoire Marocain des Prisons et le Centre d'Etudes en Droits Humains et Démocratie & le Centre pour la gouvernance du secteur de la sécurité de Genève (2021) et qui ont opté pour des méthodes quantitatives et ont porté surtout sur des statistiques se rapportant aux droits des détenus, à la surpopulation, à la santé, aux normes, à quelques conditions matérielles, aux études, au travail, à quelques modes de résistance, aux femmes et enfants, aux personnes âgées, aux étrangers, à la réinsertion et à l'ouverture sur le monde extérieur. Et à part les études sociologiques réalisées dans leur majorité dans le monde anglo-saxon, peu d'écrits académiques ont porté sur les conditions de vie et sur les interactions entre les détenus dans le contexte marocain comme le mémoire de Master de Ghachem Béchir (2018) sur la violence carcérale de genre dans les années de plomb au Maroc à travers l'écriture testimoniale de Fatna El Bouih (2002) et l'expérience carcérale comme une épreuve biographique de Kossari Toufiq et Ait Dra Ayoub (2021).

Pour toutes ces raisons citées, j'ai jugé nécessaire et primordial d'étudier les conditions de vie au sein de l'institution carcérale Oukacha surtout avec le problème de surpopulation qu'elle connaît et de cerner les modes d'adaptation et de résistance mises en œuvre par les détenus lors des interactions pour faire face à ces conditions de vie. Du coup, l'étude porte sur l'approche goffmanienne en analysant les contraintes exercées par l'institution carcérale sur les détenus ainsi que sur les nouvelles approches qui se basent sur les stratégies adoptées par les prisonniers pour s'adapter à leurs conditions de vie.

Ma recherche se base sur une enquête qualitative auprès des ex-détenus pour répondre à la question de recherche suivante : « *Comment les ex-détenus de la prison d'Oukacha à Casablanca ont-ils vécu leurs expériences carcérales ? Et comment s'y sont-ils adaptés ou résistés ?* ».

Certes, les premières études élaborées se sont focalisées sur le fonctionnement de l'institution pénitentiaire en tant qu'institution totale

distincte du reste de la société comme les études de Sykes (1960) et de Clemmer (1940) et qui considéraient l'institution comme unité d'analyse. Néanmoins, d'autres recherches ont apparus après et ont prêté plus attention à l'expérience carcérale, aux acteurs carcéraux et à leurs logiques d'actions telles que l'étude présentée par Schnapper (1999) ou celle présentée par Vacheret (1998, 2002). Du coup, ma recherche va s'inscrire dans ce mouvement interactionniste qui s'oriente vers les interactions des acteurs pénitentiaires et les conditions de vie qui déterminent leurs comportements. Pour répondre préliminairement à ces questions, les hypothèses suivantes ont été formulées :

- Les détenus à la prison Oukacha vivent dans des conditions indécentes.
- Les reclus s'adaptent aux conditions de vie en prison en utilisant des stratégies comme la soumission, la négociation, la ruse...etc. ou les défient en optant pour la violence.

I. Méthodologie de recherche:

1. Approche méthodologique:

J'ai opté pour une approche qualitative à base d'entretiens semi-directifs et de questions ouvertes avec des relances car c'est une méthode qui s'est avérée pertinente pour l'exploration du vécu des prisonniers et la compréhension en profondeur de l'expérience dans le domaine carcéral.

Mener une enquête au sein d'une institution carcérale s'est avéré pratiquement impossible vu les contraintes administratives fluctuantes et les difficultés d'accès au terrain de travail. C'est pour cela que j'ai opté pour des entretiens semi-directifs avec des ex-détenus qui sont plus accessibles et qui possèdent une liberté d'expression.

2. Terrain sensible et inaccessible:

Ma recherche porte essentiellement sur les prisonniers. Mais comme c'était impossible de mener des entretiens au sein de l'institution carcérale puisque c'est une institution fermée et non accessible à tout le monde. Et vu que la prison est un terrain de recherche sensible et un milieu tendu caractérisé par la lourdeur de ses procédures, du coup il m'était impossible d'obtenir une autorisation pour y accéder. Et même si on arrive à y avoir accès, les règles restent formelles et ritualisées, ce qui peut impacter négativement la qualité des données recueillies.

D'autre part, l'accord attribué par la Délégation générale des prisons peut se faire à des conditions comme l'interdiction d'aborder certains sujets ou de

poser des questions de sécurité ou de confidentialité ou encore plus d'interdire les enregistrements ou d'exiger de filmer les interviews comme moyen de contrôle, ce qui engendre une méfiance et une crainte de la part des détenus puisqu'ils sont observés et peuvent être censurés par la suite (Delage & Troel-Sauton, 2014). Suite à ces raisons et aux conseils des professeurs à la faculté, j'ai opté pour des enquêtes avec les ex-détenus de la prison Oukacha puisqu'ils sont plus accessibles et loin de tout contrôle qui peut s'exercer sur eux de la part de l'institution pénitentiaire.

3. Population cible: caractéristiques et choix de sélection:

J'ai opté pour 20 entretiens avec une population diversifiée dans ses caractères car je suis arrivée à un point de saturation empirique dans les réponses, de réduction des incertitudes, de construction théorique et d'infirmer ou de confirmation des hypothèses.

La population recrutée fut composée uniquement d'hommes ex-détenus à la prison Oukacha à Casablanca et dont l'âge varie entre 21 et 60 ans. Ils appartiennent à des catégories défavorisées puisqu'ils habitent tous des quartiers pauvres ou des bidonvilles et exercent des emplois informels ou sont des chômeurs. Leurs niveaux scolaires sont très modestes. Certains d'entre eux sont mariés avec des enfants, d'autres ne le sont pas encore ou sont divorcés. La majorité d'entre eux sont des récidives ayant commis des délits différents, cela dit certains ont été incarcéré pour la première fois pour essayer de diversifier ma population cible.

J'ai choisi de travailler avec les ex-détenus hommes seulement étant donné que l'expérience carcérale change chez les prisonnières et vu que celles-ci n'étaient pas toujours accessibles du moment que leur nombre était restreint. Aussi, j'ai désigné les ex détenus de la prison de Oukacha comme cette prison se trouve sur la ville de Casablanca et donc j'ai plus de chance de tomber sur eux et aussi faute de temps d'effectuer des recherches sur d'autres villes dont les expériences carcérales varient.

Parmi les conditions de sélection des détenus était la durée de la peine de condamnation qui ne doit pas être en dessous de 2ans car selon des études récentes d'Harvey (2007) les condamnés de moins de six mois ne peuvent pas s'intégrer au sein de la prison et ne peuvent qu'être considérés comme de simples visiteurs de courte durée. Et pour Gendron (2010) plus les incarcérés passent de temps en prison, plus ils abandonnent les valeurs du monde extérieur pour acquérir les nouvelles valeurs de prisonnisation suivant ainsi une courbe prenant la forme d'un U (Wheeler, 1961). C'est pour cela que j'ai préféré interviewer des ex-détenus qui ont été incarcéré pour une durée allant

au-delà de 2 ans pour tirer le plus d'informations possibles sur l'expérience et le vécu carcéral et surtout sur les moyens et les modes d'adaptation et de résistance qui nécessitent une longue période d'incarcération.

Pour pouvoir élaborer mon échantillon, 3 personnes sources m'ont mis en contact avec eux car je connaissais juste ces personnes sources et non pas le reste de la population cible. Et ces personnes ressources étaient l'entrée que j'ai adoptée. Chacune de ces personnes sources connaissait des détenus car elle était avec eux en prison et habitent le même quartier qu'eux.

4. Cadre temporel et spatial et déroulement de l'enquête:

Les entrevues se sont déroulées directement après le mois de ramadan entre le 24 Avril et le 8 Mai 2023 car les enquêtés ont refusé catégoriquement de les passer durant ce mois-ci vu qu'ils se réveillaient tard et qu'ils étaient accros à la drogue et du coup ils ne pouvaient nullement parler à jeun. L'enquête s'est étalée sur 2 semaines à raison de 2 entretiens par jours généralement durant les après-midis puisque cela arrangeait beaucoup plus mes enquêtés. Ces entretiens ont duré entre 1h et demi et 2h.

Généralement, les rendez-vous étaient pris par mes personnes ressources qui s'arrangeaient avec les ex-détenus et me prévenaient des horaires de rencontres. Et les entrevues ont eu lieu au début dans un café calme en présence de mes personnes ressources qui ne se mettaient pas loin de notre table pour garder la discrétion car c'est l'endroit que j'ai jugé convenable pour mener à bien mes entretiens avec une population jugée déviante et dangereuse. Donc, le risque d'une agression ou d'un vol était toujours présent surtout que j'utilisais un téléphone portable pour enregistrer mes entretiens « وفي يد الله غاديا ». Ceci dit, dès que les nouvelles ont parvenu aux autorités locales, elles m'ont formellement interdit de réaliser cette recherche avec cette catégorie de personnes étant donné que c'est une population déviante et stigmatisée même si je disposais d'une autorisation délivrée par la faculté. C'est pour cela que j'ai décidé d'élaborer mes derniers entretiens dans un autre café loin du premier.

Avant chaque entretien, j'essayais d'instaurer un climat de confiance tout d'abord pour me sentir en sécurité et pour aider la personne interviewée à se relâcher. Je commençais par présenter l'objectif de ma recherche, puis annoncer la première consigne tout en assurant la confidentialité et l'anonymat. Mais, sur ce point je n'ai trouvé aucune difficulté puisque les

enquêtés étaient prêts à se dévoiler en toute liberté et ainsi j'ai pu obtenir la coopération des ex-détenus facilement. Aussi, le fait de leur demander leurs consentements pour l'enregistrement n'a causé aucun problème. Ils étaient même disponibles pour être filmés en vidéo déclarant qu'ils ne craignent personne et qu'ils ne disent que la simple vérité. En parallèle avec les enregistrements, je prenais des notes dans mon carnet tout au long des interviewés pour les rajouter aux retranscriptions.

Or, le problème qui s'est instauré est celui de la perception du genre dans la recherche. C'est vrai que le fait d'être une chercheuse femme m'a facilité un peu la tâche car les ex-détenus sous-estimaient mes capacités à comprendre le langage de la prison, ce qui les pousser davantage à me donner plus d'explications, de détails et d'exemples pour que je puisse comprendre. Toutefois, et d'un autre côté, cela m'a causé un problème pour aborder et esquisser certains sujets concernant l'intimité des prisonniers et aussi ces derniers avaient du mal à parler librement devant une femme en utilisant un jargon et un vocabulaire grossier et vulgaire contenant plein d'insultes.

5. Guide d'entretien:

Avant de commencer mes interviews, je me suis appropriée un peu le terrain en faisant des entretiens exploratoires afin d'élaborer un guide d'entretien et l'affiner par la suite jusqu'à l'obtention de la version finale. C'est-à-dire que le canevas d'entretien a évolué et s'est enrichi au fil des entretiens exploratoires réalisés auprès de 20 ex-détenus suite à leurs réactions occasionnées et des lectures réalisées sur l'expérience carcérale.

Et tout au long de l'entrevue établi avec les prisonniers, divers sous-thèmes ont été traités tels que le logement, la santé, l'hygiène, la nourriture, le statut social, les déplacements, l'inactivité, le rapport au temps, le travail et les études ainsi que les modes d'adaptation et de résistance.

6. Traitement des données:

Après l'élaboration de chaque entretien, l'entrevue fut retranscrite intégralement et traduite du dialecte à la langue française. Les notes prises au cours des entretiens ont été rajoutées pour élucider et donner plus de vie aux paroles des détenus car les intonations et les gestes expriment à leur tour des émotions et donnent plus d'informations et de détails. Une fois les retranscriptions et la traduction achevées, j'ai analysé les entretiens en les découpant en des thèmes et des sous-thèmes c'est-à-dire en recourant à des catégorisations vu que les réponses des enquêtés dépendaient de leur logique

et non des séquences et de l'ordre du guide d'entretien. Finalement, j'ai procédé à une interprétation et une analyse des résultats ressortis selon les concepts et les théories déjà abordés dans la revue de littérature. Ce qui a amené aux résultats figurants dans la partie qui va suivre et qui ont été illustrés avec des citations repris textuellement des entretiens dans le but de répondre à la question et aux sous-questions de recherche et de confirmer ou d'infirmer les hypothèses formulées.

7. Apports de la recherche:

A l'instar des autres recherches effectuées au Maroc et qui portaient surtout sur la réinsertion ou optaient pour des approches quantitatives et des statistiques. Cette recherche s'est plutôt focalisée sur l'expérience carcérale et le vécu des détenus qui ont donné leurs propres interprétations des faits et ont rendu compte de leurs visions des événements qui se déroulaient dans leurs vies et autour d'eux à travers des entretiens et l'application d'une méthode qualitative.

Du coup, on peut dire que cette recherche fait partie des rares recherches élaborées au Maroc qui ne s'est pas intéressée à l'institution carcérale comme unité d'analyse, mais s'est plutôt inscrite dans une approche interactionniste qui a combiné entre les conditions de vie et les modes d'adaptation ou de résistance à ces conditions.

Un autre point fort de cette recherche c'est que le point d'entrée sur le terrain et d'accès à la population cible était les personnes sources et s'est fait en dehors de l'institution carcérale pour éviter de biaiser les informations récoltées à cause du contrôle excessif des prisons. Et que cette recherche a été établie dans un terrain de recherche sensible et fermé jusqu'à lors.

Finalement, ce qui est aussi intéressant dans cette recherche que j'ai menée c'est le fait qu'elle s'inscrit dans une intersection de deux domaines de sociologie qui sont la sociologie carcérale et celle de l'expérience puisqu'elle a abordé le vécu et l'expérience carcérale des reclus au sein de l'institution pénitentiaire Oukacha.

II. Revue de littérature :

1. Les conditions de vie des détenus et les stratégies d'adaptation et de résistance.

Les recherches se sont diversifiées dans ce cadre. Certaines se sont focalisées sur la souffrance des migrants en tant que groupe marginalisé (Sbraccia, 2008 & Coretta, 2007). D'autres ont prêté plus attention à la violence au sein de l'institution carcérale (Bourgoin, 2001 ; Liebling, 2006 ; DeLisi, Berg & Hochstetler, 2004 ; Jiang & Fisher-Giorlando, 2002). D'autres recherches

encore ont mis l'accent sur la santé des prisonniers (Torrente, Ronco & Scandurra, 2011). Et d'autres se sont concentrées sur la surpopulation carcérale (Santorso, 2014) ou sur l'adaptation en prison (Crewe, 2009) ou sur l'influence de la prison sur les détenus comme la première recherche effectuée par Clemmer (1940) pour étudier le rôle de l'institution pénitentiaire dans la modification des attitudes des prisonniers ou ce qu'il a appelé la prisonnérification.

Simone Santorso a dénoté dans son article une certaine détérioration des conditions de vie des prisonniers dû non seulement au manque des services, des espaces et des ressources destinées aux institutions pénitentiaires suite à des politiques carcérales et à des crises économiques, mais aussi à l'accessibilité à ces services, à la facilité de leur utilisation et à leur qualité (Santorso, 2015). Dans le même sens, d'autres recherches dans le domaine carcéral comme celle de Sykes en 1960 ou de Wacquant en 2008 qui ont souligné que la vie en prison est marquée nécessairement par la marginalité (Obrecht, 2000) et par la privation, l'isolement social, l'indigence matérielle. C'est pour cela que les détenus doivent se contenter du stricte minimum pour survivre au sein d'une institution où les conditions de vie sont restreintes et limitées (Sykes, 1960).

L'opportunité de bénéficier de biens matériels de l'intérieur est minime selon (Santorso, 2015), c'est pour cela que l'obtention de ces ressources de l'extérieur comme de la part de la famille devient une nécessité pour la survie. Ainsi, il y a une forte liaison entre la stratification sociale, la consternation de la peine (Drake, 2012 ; Marchetti, 1997) et la déculturation surtout pour les toxicomanes. Ceux qui ne sont pas bien positionnés à l'extérieur ne vivent pas dignement à l'intérieur de la prison et se retrouvent dans l'obligation d'accomplir des tâches pour les autres prisonniers comme le ménage ou la cuisine (Chantraine & Delcourt, 2019). Cela dit, pour Santorso (2015), il ne faut nullement oublier qu'il existe des couches pauvres de la société auxquelles la prison peut offrir des conditions de vie plus favorables qu'à l'extérieur comme la chaleur durant l'hiver, le logement pour les sans-abris, un temps de sevrage pour les toxicomanes...etc. (Chantraine, 2004 ; Fernandez, 2010 ; Chantraine & Delcourt, 2019).

Ainsi, les détenus souffrent généralement de diverses maladies physiques et psychiques dû aux difficultés de l'incarcération comme la peur suite à la représentation négative que les détenus se font de la prison en tant qu'un lieu dangereux et d'un espace d'enfermement à base de murs, de portes et de grilles (Combessie, 1996), le stress, l'anxiété, la difficulté de se projeter

dans l'avenir, les affections dermatologiques issues de l'insalubrité...etc. (Gonin, 1991 ; Claudon & Masclet, 2005). En plus des pathologies de l'inactivité suite à de longues périodes de sédentarité et d'immobilité et la diminution de l'immunité (Gras, 2004).

Gouvernet ajoute à tout ce qui vient de se dire une perte d'intimité et un empiétement de l'espace intime suite à la surpopulation, à l'entassement et à la promiscuité de la population incarcérée (Gouvernet, 2015). En plus d'une perte de sécurité, de violence, de danger et de méfiance envers les autres (Gendron, 2010). Dans la même optique, Buffard (1973) a souligné une dégradation des conditions sanitaires dans les douches et les toilettes qui sont généralement sans portes en plus de la médiocrité de la nourriture, de la fouille corporelle et des viols. Viens s'ajouter à cela la perte de la liberté de déplacement car seuls les surveillants disposent de ce droit alors que les détenus le font sous contrainte, ce qui impacte négativement et affecte l'identité du reclus. Néanmoins, les détenus peuvent s'adapter à l'espace carcéral grâce à l'appropriation et à l'élaboration de l'identité du lieu même s'il y a une interdiction de la décoration des cellules (Fisher, 1992 ; Segaud, 2010 ; Eiguer, 2004).

D'autant plus, on peut dénoter une perte d'une notion du temps qui semble être lourd, perdu, ralenti et routinier (Outaghzafe-El Magrouti, 2007) et que les détenus essaient de tuer ou de combler en travaillant (Marchetti, 2001) ou en trouvant d'autres occupations individuelles comme le sport, le travail et les études...etc. ou collectives comme les bagarres et les jeux, légales ou interdites se rapportant aux adaptations secondaires décrites par Goffman (Dégez, 2011) « *afin d'oublier leurs situations réelles* » (Goffman, 1968, 112-113) tels que les appels téléphoniques avec des portables introduits illégalement et qui permettent d'atténuer le sentiment de décalage entre le temps du dedans et du dehors (Ricordeau, 2019). D'autres reclus, tentent par le biais du travail ou des études à l'intérieur de l'institution pénitentiaire de se réinsérer dans la vie professionnelle, de se projeter dans l'avenir, de réactualiser leurs rapports au temps et à la vie normale, d'occuper plus d'espace, de défendre leurs intimités et de maintenir leurs identités face à une institution dépersonnalisante (Guilbaud, 2008). Alors que les individus libres manquent de temps, les détenus en ont en abondance (Cohen & Taylor, 1974), ce qui peut conduire au suicide de la personne ou à son anéantissement en cas d'une longue peine (Lameyre, 2004). Du coup, le temps en prison est marqué par la monotonie, la rigidité et le manque de l'autonomie de la gestion des

emplois du temps. Ce qui laisse entendre que c'est un temps subi par l'institution carcérale (Ricordeau, 2019).

Pour Clemmer (1940), le détenu se voit imposer un nouveau statut social. Il perd ainsi son ancienne identité et devient anonyme au sein d'un groupe donné. On lui accorde un numéro au lieu de son nom, on l'oblige à porter un uniforme commun et à parler un langage propre à l'univers carcéral, à manger, à dormir, à travailler, à se déplacer d'une certaine manière, à remplir son temps et à être toujours sur ses gardes dans un monde hostile. On le prive de sa liberté et on lui inculque le respect d'une certaine hiérarchie et le respect du pouvoir du directeur et des surveillants (Lemire & Vacheret, 2007). Néanmoins, cette prisonnérification varie selon la durée d'incarcération (Wheeler, 1961), la capacité du détenu à s'intégrer au sein du groupe et à s'adapter à ce nouveau milieu de vie. Elle dépend également de son réseau social à l'extérieur et de sa personnalité.

III. Présentation et analyse des résultats:

1. Le logement:

Les personnes enquêtées confirment que la prison Oukacha est la plus grande institution carcérale au Maroc. Elle a été créée en 1991 pour une période qui ne dépasse pas 30 ans, c'est pour cela qu'elle est devenue un édifice friable à tout moment. Actuellement, elle est en phase de restauration par ailes. Cette institution pénitentiaire est composée en général de 11 pavillons dont 2 sont réservés pour les femmes incarcérées, 1 pour les étudiants, 1 nommé « *La mosquée* » pour les détenus âgés car il était une mosquée avant d'être transmutée en cellule d'emprisonnement à cause de la surpopulation, un pour les salafistes, 1 pour les homosexuels, 4 pour les autres reclus et les autres ailes restantes sont closes dont 1 a été incendié. Et chaque pavillon comporte 72 cellules avec plus de 2500 détenus c'est-à-dire au total plus de 10000 incarcérés au sein de l'institution carcérale Oukacha.

« Je crois que la prison d'Oukacha demeure la plus grande institution pénitentiaire d'Afrique ou au moins du Maroc par laquelle les incarcérés doivent passer avant d'être transférés après leurs condamnations. Si par exemple 100 détenus quittent le matin, l'institution carcérale recevra le double ou le triple l'après-midi. Du coup, elle reste toujours surpeuplée et c'est cette surpopulation qui rend le

vécu des prisonniers difficile et qui provoque d'autres crimes à l'intérieur même » (Mustapha, 26 ans, incarcéré 6 fois, 5 ans et 8 mois d'emprisonnement).

Mes interviewés assurent que tous les détenus passent leurs premières nuits au sein d'une vaste cellule avant d'être triés et répartis sur les ailes puis sur les cellules qu'ils vont occuper par la suite. Ce dispatching n'est en réalité basé sur aucun critère à part l'aspect physique, ce qui induit à un rassemblement de personnes accusées de divers crimes et présente une occasion de développer une carrière délinquante en côtoyant des incarcérés plus expérimentés.

« Ce qui me dérange vraiment c'est le fait de mettre les incarcérés ensemble sans les trier selon la nature du crime perpétré. Ainsi, on place dans une même cellule des voleurs, des meurtriers, des dealers, des faussaires, des violeurs...etc. Et avec le temps, chacun va apprendre de l'autre et acquérir des expériences dans d'autres domaines criminels. Alors, il vaut mieux les séparer et pourquoi pas ne pas loger les nouveaux reclus loin des récidives » (Mohamed, 48 ans, incarcéré 11 fois, 17 ans d'emprisonnement).

Chaque bâtiment est composé de quatre étages en plus du rez-de-chaussée ou ce qu'ils appellent des quartiers et les plus favorisés sont ceux qui sont installés au rez-de-chaussée car l'eau n'arrive même pas au quatrième étage. Et moins les détenus cèdent de l'argent aux surveillants, plus ils sont expédiés aux autres étages ou carrément aux autres pavillons. Chaque rayon comporte une catégorie d'incarcérés et porte un nom précis selon la dangerosité des détenus. Par exemple, le bâtiment 1 est celui des favorisés, des riches, des condamnés pour des chèques, des fraudes et des falsifications ainsi que des étrangers. Le pavillon 2 accueille les reclus qui ont commis de graves infractions allant jusqu'aux meurtres. Jusqu'au quatrième bâtiment appelé « *Bouya Omar* » et qui renferme les détenus les plus redoutables et les plus dangereux pour eux-mêmes avant de l'être pour les autres. Et ce bâtiment est le plus lésé parmi les autres car les détenus qui y résident ne reçoivent pas de visites de la part de leurs familles.

« Pour assurer une bonne affectation, il faut filer une somme d'argent aux surveillants car moins on offre plus on nous maltraite. Et pour les détenus qui sont dépourvus, ils sont traînés au fameux bâtiment de Bouya Omar. J'ai vu plusieurs incarcérés pleurer et s'accrocher aux grilles et aux barreaux pour ne pas y aller car ils savent ce qui les attend là-bas et qu'ils vont vivre l'amertume » (Abdelkbir, 53 ans, incarcéré 8 fois, 17 ans et demi d'emprisonnement).

Les nouveaux arrivés en prison ne possèdent ni matelas ni couvertures. Et même si l'institution carcérale en disposent, elle ne les cède qu'aux prisonniers qui versent leurs prix ou ceux qui sont pistonnés. Aussi, parfois les nouveaux arrivés en prison peuvent les recevoir de leurs connaissances à l'intérieur.

« Quand je suis arrivé en prison, quelques détenus que je connaissais à l'extérieur comme mes voisins m'ont apporté leur soutien et ont montré trop de solidarité à mon égard. Chacun m'a doté d'une couverture ou d'un matelas qu'ils avaient de plus pour dormir dessus par terre. Une vieille connaissance m'a cédé son pailleasse pour 3 jours, mais c'était juste par hospitalité. Une hospitalité dont je ne pouvais nullement abuser. C'est pour cela que je devais acheter un pailleasse avec de l'argent que j'ai ramené avec moi en l'enfonçant dans mon cul pour se dérober à la fouille d'entrée » (Mustapha, 26 ans, incarcéré 6 fois, 5ans et 8 mois d'emprisonnement).

Les ex-détenus recrutés pour l'enquête ont fait part d'une surpopulation à l'intérieur des cellules dont les dimensions ne dépassent pas 9 ou 10 mètres carrés. La cellule englobe 8 lits superposés c'est-à-dire composés de deux places, une en bas de l'autre. Et chaque cellule renferme une quarantaine de personnes ou plus sauf pour les prisonniers favorisés qui sont mis en isolement ou dans des cellules dont le nombre n'excède pas trois ou quatre personnes au total. A part les détenus qui bénéficient d'un lit, les autres doivent se débrouiller pour dormir soit en se couchant par terre dans un espace restreint où ils sont juxtaposés, soit sous les lits d'autres prisonniers s'il n'y a pas de marchandises dessous et où ils arrivent à peine à respirer, soit dans les

toilettes même...etc. : « Certains prisonniers accrochent des hamacs entre deux paillasses pour dormir dessus car pour eux c'est mieux que de se coucher par terre » (Mohamed, 47 ans, incarcéré 16 fois, plus que 8 ans d'emprisonnement). Les détenus qui se couchent par terre sont dans l'obligation d'attendre que les autres incarcérés qui détiennent des paillasses s'installent dans leurs lits et le nettoyage du parterre à la serpillière se fasse avant d'étaler leurs matelas. Ainsi, ils sont les derniers qui dorment la nuit et les premiers qui se lèvent le matin pour l'assainissement du sol. Et pour se procurer un paillasse, il faut attendre la libération d'un détenu ou son transfert vers une autre prison.

« Chaque reclus ne peut pas occuper plus que 20 centimètres par terre et dans ce cas il est obligé de s'allonger sur son côté. Néanmoins, il y a des prisonniers qui peuvent se procurer plus de place en arrosant les surveillants pour être plus à l'aise en dormant » (Abdelkbir, 53 ans, incarcéré 8 fois, 17 ans et demi d'emprisonnement).

Néanmoins, parfois les prisonniers ont recours à d'autres plans comme le fait de corrompre le garde-chambre ou les gardiens de la prison ou un autre détenu qui détient déjà une place pour acheter un paillasse et aussi le fait de s'imposer par force pour arracher leurs droits et s'emparer d'un lit.

« J'ai dû cracher 800 dirhams pour me procurer un paillasse et parfois ça coûte plus. J'ai dû remettre cet argent à un prisonnier pour me filer sa place et on a signé un contrat de vente avec le consentement du chef de quartier, du surveillant et du garde-chambre en offrant à chacun sa part. Sinon, le nouvel arrivé doit attendre une longue file car chacun a son tour et parfois on est obligé d'attendre des mois ou même des années si jamais on tombe dans une cellule avec des reclus condamnés à de longues peines. D'autres reclus arrivent à se procurer une place rapidement avant même d'arriver en prison juste par un coup de téléphone vu qu'ils sont très connus et qu'ils ont des réputations exécrables » (Noureddine, 51 ans, incarcéré 5 fois, 9 ans et 3 mois d'emprisonnement).

D'autant plus, chaque cellule contient des toilettes réservées à tous les incarcérés et pour les utiliser il faut à chaque fois faire la queue dans une longue file d'attente parfois du matin jusqu'à midi ou plus. En plus, ces toilettes sont souvent dépourvues de portes, ce qui altère les droits des prisonniers à l'intimité.

« Une fois réveillé, la première chose à laquelle pensent tous les incarcérés est de se diriger vers les toilettes. Toutefois, le problème qui se pose est la surpopulation qui fait que 40 reclus ou plus doivent utiliser le même endroit, ce qui crée de vrais conflits entre eux et pour rien du tout ils peuvent se quereller surtout en présence de prisonniers autoritaires. Ceux-ci peuvent prendre les toilettes pour leurs propriétés privées et mettre des heures à se doucher alors que les autres attendent à l'extérieur sans être en mesure de prononcer un seul mot vu qu'ils ont peur d'eux. Et ceci gêne surtout les détenus souffrants de diabète qui n'ont pas une maîtrise sur eux-mêmes et qui peuvent finir par faire leurs besoins dans leurs vêtements » (Mohamed, 47 ans, incarcéré 16 fois, plus que 8 ans d'emprisonnement).

Du coup, tous les incarcérés se plaignent de cette situation désagréable de promiscuité qui empiète la liberté de circulation dans la cellule ainsi que l'intimité des détenus. Et cette surpopulation influe négativement le vécu des prisonniers et dégrade leurs conditions de vie au sein de la prison. C'est pour cela que parmi les stratégies adoptées par les incarcérés pour éviter cette situation désagréable de proximité et d'entassement, on trouve le choix de commettre des violations pour être renvoyé à chaque fois au cachot ou soudoyer les gardiens pour acheter une place en cellule d'isolement.

« Maintes fois, j'ai commis des infractions exprès rien que pour être renvoyé au cachot car au moins dedans on est seul et loin du vacarme des autres détenus. Je préfère être dans une place nocturne, pleine d'insectes et sordide plutôt que vivre dans un empilement où il y a plus d'éventualité de perpétrer un crime et d'allonger sa sentence » (Mohamed,

47 ans, incarcéré 16 fois, plus que 8 ans d'emprisonnement).

Et en dépit de l'insatisfaction des détenus, certains d'entre eux même s'ils sont minoritaires ont montré une prédilection et un penchant pour l'incarcération à cause de leurs situations de précarité à l'extérieur.

« Certains prisonniers préfèrent ne pas quitter la prison car ils n'ont rien à faire à l'extérieur surtout s'ils ne travaillent pas, tout est cher même le loyer. Ils considèrent la prison comme leurs foyers et même quand ils sont libérés ils ne tardent pas d'y revenir » (Mohamed, 48 ans, incarcéré 11 fois, 17 ans d'emprisonnement).

2. La nourriture:

Tous mes interviewés ont affirmé que la nourriture offerte aux incarcérés est malsaine et insuffisante pour combler la faim des détenus. Et plus le nombre des détenus augmente en prison plus leur part de la mangeaille baisse car le budget réservé à l'alimentation des prisonniers par l'Etat est fixe et sa moitié est dérobée par la société en convention avec la délégation générale des prisons pour l'approvisionnement de l'institution pénitentiaire en nourriture. C'est vrai que les reclus reçoivent trois repas par jour dont le dernier est à 16h, mais seulement à base de lentilles, de soupe ou d'haricots. Chaque prisonnier a le droit à une louche ou à un verre de thé de soupe contenant de petits morceaux de carottes et de pommes de terre avec un peu de sauce. Aussi, ils affirment qu'ils peuvent s'estimer heureux s'ils arrivent à obtenir un bout ou une portion de viande ou de poulet bouillie dans de l'eau et souvent inconsommable. Ils ont aussi droit à trois baguettes par jour, chose qui est inconcevable pour eux puisque c'est insuffisant. D'autant plus, ce pain est dur et immangeable. Et ceux qui ne sont pas là lors de la distribution du menu du jour pour n'importe quelle raison même s'ils sont aux toilettes en seront privés et devrait attendre le repas d'après.

« Pour manger les repas on doit fermer notre nez pour ne pas sentir leurs odeurs parce que c'est vraiment dégoûtant, mais on s'habitue avec le temps vu qu'on n'a pas trop le

choix. Parfois, on est obligé d'ajouter des piments à ces repas pour au moins améliorer un peu leurs saveurs. Ceci dit, il vaut mieux manger la nourriture de la prison que de rester affamé surtout pour les personnes qui ne reçoivent pas de visites de la part de leurs familles » (Mohamed, 47 ans, incarcéré 16 fois, plus que 8 ans d'emprisonnement).

Ils certifient également que ce sont juste les détenus qui occupent la fonction de cuisinier au sein de l'institution carcérale alors qu'ils ne sont pas aptes et n'ont reçu aucune formation dans le domaine. Outre, ils peuvent très bien avoir des désaccords avec certains reclus et du coup se venger d'eux en leur mettant quelque chose dans leurs repas.

« La majorité des cuisiniers en prison sont des détenus qui se chargent de cette tâche pour occuper leur temps, fuir les cellules et garantir leurs bouffes. Ils ne savent pas cuisiner et ne s'inquiètent guère de la santé des incarcérés surtout qu'ils ne sont pas contrôlés par les surveillants. Si tu leur passes des cigarettes ou une somme d'argent, ils prennent soin de tes repas et augmentent tes portions et sinon ils peuvent te le faire payer en te crachant dedans sans que tu le saches » (Bouchaib, 56 ans, incarcéré 10 fois, 20 ans d'emprisonnement).

En comparant entre la prison auparavant et celle d'aujourd'hui, les détenus attestent que la situation s'est dégradée avec le temps et avec l'application du nouveau règlement qui prohibe l'entrée de ce qu'ils ont appelé le panier de la prison par référence à la nourriture reçue de la part de leurs familles dans le but d'interdire le trafic de drogue. Avant, ils percevaient une alimentation variée et équilibrée alors qu'aujourd'hui ils n'ont droit qu'aux repas distribués par l'institution pénitentiaire et qui sont dégoûtants même pour les chiens. Aussi, les parents ou les membres de la famille sont autorisés à laisser une somme d'argent dans la caisse sous forme de bons d'achat qu'ils peuvent utiliser pour se procurer des marchandises de l'épicerie de la prison sauf que les prix sont doublés, ce qui engendre une inégalité entre les reclus dû à la stratification sociale. Et les interviewés garantissent que sans l'aide reçue de l'extérieur, ils devraient se contenter du stricte minimum car les provisions perçues de l'institution carcérale ne sont guère suffisantes, ce qui renvoie et réfère à une vie de privation.

« On peut acheter de la nourriture à l'épicerie de la prison avec les bons d'achat laissés par nos familles mais à des

prix exorbitants. Cependant, on n'a le droit qu'à un certain nombre d'aliments comme les tomates, l'oignon et le concombre pour se faire une salade après l'interdiction des réchauds à l'intérieur des cellules suite à l'incendie qui s'était déclenchée auparavant. Ils nous permettent également d'acheter du fromage, des boîtes de sardine, du café mais ce n'est pas assez pour subsister et j'ai trop maigri depuis mon entrée en prison » (Abdjilil, 36 ans, incarcéré 14 fois, 8 ans d'emprisonnement).

En ce qui concerne les légumes, les reclus n'ont la possibilité d'acheter que les tomates, les oignons et les concombres pour se faire une salade après l'interdiction de l'utilisation des réchauds en cellules suite à une incendie au passé. Mais malgré cela les prisonniers contournent la loi et recourent à des batteries ou des fils d'électricité pour préparer à manger à l'intérieur de la cellule. Les autres détenus appartenant à la catégorie favorisée rémunèrent les prisonniers qui s'occupent de la cuisine pour leur préparer leurs plats favoris ou rétribuent une somme d'argent aux gardiens de la prison pour leur apporter de quoi manger de l'extérieur.

« Lorsque les réchauds ont été censurés à l'intérieur des cellules, on ne pouvait cuisiner que des œufs et préparer du thé. Et pour cela, il fallait faire sortir les poêles à travers les grilles et attendre des heures pour les récupérer. Et parfois, notre tour n'arrive pas car ils avantagent ceux qui concèdent plus. Ainsi, on a songé à mijoter nos repas en cachette au sein des cellules et en cas de fouille on dissimulait les réchauds et les batteries employés dans des endroits secrets » (Abdelkbir, 53 ans, incarcéré 8 fois, 17 ans et demi d'emprisonnement).

3. L'hygiène:

Les interviewés ont tous proclamé une carence d'hygiène au sein de la prison Oukacha puisque c'est un bâtiment fermé comprenant une petite cour et des cellules avec des fenêtres minuscules et exiguës entourées de grilles et de clôtures qui permettent à peine à une petite lueur de lumière de pénétrer dans les cellules provoquant ainsi une humidité intense. Dans ces conditions la nourriture pourrit, les infections s'accroissent, les plaies ne cicatrisent pas et les maladies persistent et refusent de guérir. Aussi, la poussière qui se répand dans les cellules provoque des maladies allergiques et respiratoires que les

détenus essaient de combattre par le biais des herbes médicinales rapportées par leurs familles au cours des visites.

« La situation devient désastreuse en prison durant l'hiver puisqu'il fait trop froid et on n'a pas assez de matelas ni de couvertures pour se protéger en plus des douches froides qu'on prend. L'humidité envahit le lieu et n'aide pas à conserver la nourriture surtout que les rayons du soleil ne pénètrent pas à l'intérieur des cellules. Le climat a impacté ma santé négativement surtout au niveau de la respiration. Je n'arrêtais pas de tousser toute la nuit et c'est un mélange d'herbes médicinales qu'un codétenu m'a passé qui m'a soulagé » (Mohamed, 48 ans, incarcéré 11 fois, 17 ans d'emprisonnement).

Mes interlocuteurs déclarent qu'ils ne se lavent pas dû au manque des endroits pour se doucher et à la froideur de l'eau que la prison ne réchauffe que pour les prisonniers favorisés. Par contre, les autres détenus usent des fils d'électricité pour réchauffer l'eau derrière le dos des gardiens de la prison car c'est légalement interdit et a déjà causé un incendie en prison.

« Si on ne se lave pas, l'odeur devient répugnante surtout durant l'été ou après un entraînement physique. Et vu qu'on ne peut pas se baigner avec de l'eau froide et qu'on a bon réclamé notre droit sans réussir à l'acquérir, on a choisi d'agir à notre manière en réchauffant l'eau qu'on met dans un seau à l'aide des fils électriques même si c'est trop risqué. Et on n'est pas censé toucher l'eau pendant son réchauffement pour ne pas être électrocuté » (Bouchaib, 56 ans, incarcéré 10 fois, 20 ans d'emprisonnement).

De surcroît, les différentes sortes d'insectes et principalement les poux et les cafards envahissent les cellules car les couvertures et les matelas au sein de l'institution carcérale sont crades et utilisés par les reclus depuis l'ouverture de la prison Oukacha en 1991 par maintes personnes sans ne jamais être décrassés, ce qui entraîne la propagation des infections cutanées et la contamination par des maladies dermatologiques comme la gale et la variole surtout que l'institution pénitentiaire ne désinfecte pas les lieux.

« Le problème majeur de la prison est l'invasion et le déferlement des insectes et plus spécialement des poux. Ce ne sont pas des poux qui attaquent les cheveux, mais plutôt des poux du corps qui se cramponnent aux habits et piquent les détenus. On les retrouve partout même dans les matelas et les couvertures où ils s'accrochent fortement et ne disparaissent pas avec le lavage à l'eau froide. On passait toute la journée à s'épouiller, mais en vain puisque d'autres arrivent encore, ce qui nous causait des démangeaisons et créer chez nous une envie incessante de se gratter »
(Mohamed, 47 ans, incarcéré 16 fois, plus que 8 ans d'emprisonnement).

En prime, l'institution carcérale ne ravitaille pas les détenus en produits de nettoyage, en détergents et en sacs de poubelles même si elle en détient. Au contraire, ce sont les incarcérés qui les obtiennent de leurs familles lors des visites.

« Quand je suis allé voir l'un des surveillants pour lui demander un produit de nettoyage, il m'a flanqué un savon. Mais que faire avec un seul savon? Me doucher, laver mes vêtements, faire la vaisselle avec ou quoi exactement? Alors qu'il sait très bien que personne ne vient me rendre visite »
(Said, 24 ans, incarcéré 1 fois, 2 ans d'emprisonnement).

« Les codétenus sont obligés de cotiser pour acheter des produits de nettoyage ou certains prisonniers demandent à leurs familles de nous les ramener lors des visites. Même les sacs de poubelles, l'institution carcérale ne les distribue pas et du coup c'est nous qui devons nous en charger »
(Tarik, 42 ans, incarcéré 7 fois, 11 ans d'emprisonnement).

Outre cela, les détenus n'ont pas de places pour mettre leurs linges à sécher à part la cour où tous les prisonniers se retrouvent, ce qui peut salir les habits accrochés et produire de mauvaises odeurs qui restent collées aux vêtements. D'autant plus, chaque cellule contient et inclut des toilettes à l'intérieur. Et

parfois, ces toilettes sont bouchées et l'eau puante déborde à l'extérieur pour exacerber davantage la situation de pollution prédominante.

« Même si on passe le chiffon et la serpillière plusieurs fois par jour, ce n'est pas assez. Le sol est toujours crade vu le nombre élevé des reclus. C'est normal puisqu'on fait tout en cellule, dormir, manger, s'habiller, se doucher, aller aux toilettes...etc. Même l'endroit où on lave notre linge n'est pas propre et la cour où on le suspend ne l'est pas non plus. Et quand un prisonnier rentre aux toilettes, il ne s'essuie pas les pieds et du coup il salit encore la cellule avec ses sandales mouillées. Sans parler des égouts lorsqu'ils sont engorgés et ce sont toujours les détenus qui doivent les désencombrer » (Bouchaib, 56 ans, incarcéré 10 fois, 20 ans d'emprisonnement).

Mes interlocuteurs ont rajouté qu'au cours d'une épidémie comme celle du Corona Virus, la prison connaît une contagion rapide de la maladie en raison de la proximité, de la surpopulation et du manque flagrant des moyens de protection et des tests de dépistage.

« Et pour les nouveaux arrivés en prison durant la pandémie du Corona Virus, on les plaçait dans des chambres isolées sans faire de tests de dépistage ou répartir des détergents ou des bavettes de protection. Ceux qui n'avaient rien ont rejoint les autres alors que ceux qui se sont avérés porteurs de la maladie sont restés enfermés à double clefs jusqu'à la guérison. Mais le problème, c'est que d'autres arrivés sont venus après occuper leurs places et se sont couverts avec les mêmes matelas. Et le pire c'est qu'ils n'ont même pas réduit le nombre des prisonniers en cellules car la prison est débordée et il n'y a pas où les installer » (Abdel, 50 ans, incarcéré 9 fois, 15 ans d'emprisonnement).

4. La santé:

Mes enquêtés attestent que l'institution carcérale n'accorde pas trop d'attention à la santé des prisonniers même si c'est l'un de leurs droits. Ainsi, ils soulignent qu'en cas de maladies, les détenus doivent prendre des rendez-vous et attendre leur tour durant des mois et tout cela est la conséquence de la surpopulation. En fait, il n'y a qu'un seul médecin au sein de la prison et la file d'attente est longue donc il ne peut nullement examiner tout le monde en si peu de temps. Et souvent, le médecin n'est pas présent sur place pour effectuer des consultations.

« J'avais pris un rendez-vous pour voir le médecin de la prison à cause d'un mal d'estomac, mais ce rendez-vous a duré des mois et des mois et lorsque mon tour est enfin arrivé j'avais déjà guéri. Je suis tout de même parti pour le voir car j'avais de la fièvre, mais il a refusé de me prescrire un remède pour faire baisser ma température parce que la raison de la visite que j'ai mentionné depuis des mois était un mal d'estomac. Sur ce, il m'a renvoyé à ma cellule et m'a demandé de prendre un autre rendez-vous pour m'examiner et me remettre les médicaments adéquats » (Mustapha, 26 ans, incarcéré 6 fois, 5ans et 8 mois d'emprisonnement).

En outre, la santé est un droit préservé à tout le monde mais auquel peu de prisonniers y ont accès car les plus favorisés sont les aisés qui stipendient et corrompent le médecin ou l'infirmier de la prison et les plus forts qui se manifestent pour l'acquérir.

« Parce que j'étais un détenu redoutable, quand je demandais aux surveillants de m'ouvrir la grille pour me rendre à l'infirmerie, ils ne pouvaient guère refuser. Mais, ce n'était pas le cas pour tous les prisonniers auxquels on ne prêtait même pas attention contrairement aux autres qui avaient de l'argent pour soudoyer les surveillants et le médecin » (Ibrahim, 53 ans, incarcéré 8 fois, 17 ans et demi d'emprisonnement).

Les interlocuteurs dénotent également que même s'ils ont de la chance pour voir un médecin ce dernier les ausculte de loin et leur prescrit le même remède

quel que soit leurs maladies et la gravité de leurs cas. Parfois, il n'a même pas le temps de les voir et se contente de leur prescrire des médicaments selon les symptômes signalés dans une affiche renvoyée avec un surveillant. En plus, les médecins à leur tour leur attribuent des médicaments contenant des plaquettes en moins pour en profiter pour leurs usages personnels ou pour vendre le reste aux autres détenus surtout les comprimés sédatifs ou hallucinogènes qui étaient trop demandés. Or, si les détenus certifient par des ordonnances médicales avoir des maladies chroniques, dans ce cas on leur livre leurs traitements mais après une certaine période d'attente.

« Si jamais on tombe malade, on a le droit après des mois d'attente à un comprimé prescrit à tout le monde quel que soit la maladie. Et parfois, on guérit avant même que notre rendez-vous arrive. Il y a aussi des gens qui ont crevé à cause de la négligence médicale comme un détenu qui était atteint d'une maladie cardiaque alors qu'ils auraient pu le sauver rien qu'en le conduisant à l'hôpital. Il était privé de ses médicaments et de son régime. Et si on a mal aux dents, on les arrache à l'aide d'un tenaille » (Mohamed, 47 ans, incarcéré 16 fois, plus que 8 ans d'emprisonnement).

Dans certains cas graves, le médecin de la prison adresse les incarcérés à des hôpitaux externes comme dans le cas des interventions chirurgicales urgentes. Ainsi, les reclus profitent de la situation pour préparer une évasion ou pour ramener de la drogue avec eux en prison.

« Certains détenus avalent des instruments tranchants comme des couteaux ou des fourchettes ou des lames de rasoirs. Dans ce cas-là, on ne peut pas les traiter à l'infirmerie de l'institution pénitentiaire qui n'est pas du tout équipée, c'est pour cela qu'ils sont expédiés sur le champ à un hôpital externe. Toutefois, ces détenus profitent de cette situation pour se procurer de la drogue rapportée par l'un de leurs proches ou de leurs connaissances et qu'ils vont ingurgiter et régurgiter par la suite pour la vendre au sein de la prison » (Zouhair, 28 ans, incarcéré 3 fois, 4 ans et demi d'emprisonnement).

En supplément, les interviewés nient l'existence de psychiatres ou de psychologues pour apporter de l'aide psychique ou psychiatrique aux détenus. Ceci dit, le médecin de la prison se contente de leur prescrire des drogues pour les tranquilliser et les aider à s'endormir. Tandis que ceux-là ne les prennent pas, mais plutôt les vendent aux autres incarcérés en contrepartie d'un autre bien et cela mène à une dégénérescence de leurs situations et peuvent très bien finir par se suicider ou commettre un autre crime à l'intérieur.

« Les geôliers ouvrent des dossiers de maladies psychiques pour les détenus dont ils voudraient se débarrasser car dans ce cas quoi qui leur arrive l'institution carcérale ne se considère plus responsable d'eux. En contrepartie, ces prisonniers tirent à leur tour avantage de la vente à des coûts exagérés de ces médicaments mis à leurs dispositions par l'institution pénitentiaire à d'autres reclus qui veulent se droguer pour passer leurs périodes d'incarcération » (Mohamed, 48 ans, incarcéré 11 fois, 17 ans d'emprisonnement).

Les interlocuteurs avouent que ni l'entourage ni l'insalubrité n'aident les incarcérés à guérir et à prendre le dessus sur leurs maladies. Au contraire, ils peuvent aggraver la situation et propager les virus et les microbes en contaminant les autres gaillards et dispos en raison de la surpopulation à l'intérieur de l'institution pénitentiaire. De surplus, les reclus malades ne jouissent pas des conditions de guérison au sein de leurs cellules suite au vacarme qui prévaut les lieux.

« Pour guérir, il faut un endroit sain et tranquille pour pouvoir récupérer rapidement alors qu'en prison il n'y en a pas. On est entassé dans des cellules exiguës où tout le monde bavarde à haute voix sans respect pour les patraques. Et si jamais quelqu'un attrape froid ou souffre d'amygdales ou des oreillons toute la cellule se retrouve infectée » (Bouchaib, 56 ans, incarcéré 10 fois, 20 ans d'emprisonnement).

5. Les déplacements:

Tous mes interviewés ont ratifié que les déplacements en prison se font constamment depuis le débarquement du prisonnier jusqu'à sa libération. Les nouveaux arrivés sont mis dans une grande salle avant d'être orientés vers des pavillons dans lesquels ils vont rester un certain temps avant d'être transférés vers d'autres institutions carcérales soit pour une raison disciplinaire soit à cause de la surpopulation qui chambarde le lieu. Ainsi, les détenus n'outrepassent pas une période donnée pour être ensuite acheminés vers une autre institution pénitentiaire.

« On ne reste jamais stable dans une seule institution pénitentiaire. Mais avant d'être condamné, l'institution carcérale n'est pas censée transférer les prisonniers pour ne pas être obligée de les ramener à chaque fois d'une prison à l'autre afin d'assister aux audiences du tribunal. Mais dès que le verdict est rendu, on nous transporte à autre une prison surtout si la première est bourrée. Et les déplacements ne cessent pas tout au long de notre incarcération surtout si on montre un comportement agressif ou une insoumission aux règlements, ce qui est considéré comme un genre de punition à notre égard comme ça les autres reclus n'oseront plus transgresser les normes dictées par l'institution pour ne pas subir le même sort » (Mohamed, 47 ans, incarcéré 16 fois, plus que 8 ans d'emprisonnement).

Ceci dit, les déplacements ne se cantonnent pas au transfert d'une prison à l'autre. Ils peuvent se faire également d'une aile ou d'une cellule à une autre. Ces mutations se font soit à la demande du prisonnier lui-même en léguant une somme d'argent aux gardiens pour rejoindre des membres qu'il connaît ou pour fuir les attitudes et les conduites des autres détenus à son égard. Ces transferts peuvent se faire également malgré la volonté du reclus lorsqu'il est rejeté par ses codétenus au sein de la cellule. Ces derniers le provoquent pour s'en aller ou graissent la patte des gardiens pour le déplacer. Et parfois, les reclus peuvent changer de cellules sans le consentement des gardiens de la prison juste en remplaçant les uns les autres c'est-à-dire en ayant recours à des permutations entre eux pour que le nombre des détenus ne varie pas. Et à

vrai dire, le fait que les gardiens de la prison ne prennent pas compte de cette interversion et cette réorganisation indique un effacement de l'identité des reclus qui ne sont au sein de l'institution pénitentiaire que des têtes à compter pendant les appels.

« Le déplacement d'un bâtiment vers un autre ou d'une cellule à l'autre n'est pas du tout à la portée de tous les détenus. Et si on veut le faire, il faut arroser les surveillants ou le chef de détention sinon il faut commettre une infraction de la loi pour se faire saboter comme le fait de se bagarrer en cellule ou se faire choper avec un objet interdit » (Mouhcine, 50 ans, incarcéré 9 fois, 15 ans d'emprisonnement).

Parfois, les déplacements se font vers des cachots ou des cellules d'isolement pour réprimer les détenus comme cela pourrait être une réponse aux demandes des reclus pour esquivier la surpopulation et la promiscuité.

« Il y a peu de reclus qui n'ont pas été envoyé au cachot et parfois pour rien du tout. Comme ça pourrait être aussi une demande du détenu lui-même de le mettre en isolement et graisser la patte aux surveillants en plus pour en profiter, travailler tranquillement pour les grands dealers et s'éloigner des autres prisonniers pour ne pas endosser d'autres crimes comme un incarcéré que je connais personnellement et qui a été condamné à 4 ans et a fini par passer 45 ans en prison à cause des violations commises à l'intérieur » (Mustapha, 26 ans, incarcéré 6 fois, 5ans et 8 mois d'emprisonnement).

Enfin, les interviewés ont témoigné que ces déplacements permanents nuisent au processus d'adaptation des prisonniers car ils ont à chaque fois le sentiment de reprendre la sentence à zéro, ce qui rend l'expérience carcérale plus difficile à vivre surtout pour les incarcérés qui subissent l'emprisonnement pour la première fois. Tandis que les récidives souffrent moins de cette situation de déplacement car ils sont déjà passés par de nombreuses institutions carcérales, du coup ils sont connus par plusieurs incarcérés et leurs réputations sont exécrales.

« Quand on me demande d'aller chercher mes affaires pour me rendre dans une autre cellule ou dans un autre quartier ou carrément dans une autre prison en cas d'infraction majeure, je sens que la vie s'écroule autour de moi car je vais recommencer ma prison à nouveau. En un instant, je perds tous mes acquis et tout ce que j'ai réussi à conquérir pendant un bon bout de temps. Et parfois, trop de déplacements ne laissent pas le détenu se faire une place au sein de l'institution carcérale saufs'il est récidive et s'il est déjà passé par plusieurs prisons, là alors il n'aura pas de mal à s'intégrer » (Mouhcine, 50 ans, incarcéré 9 fois, 15 ans d'emprisonnement).

6. L'inactivité:

Mes interlocuteurs ont signalé à plusieurs reprises le sentiment de souffrance qu'ils éprouvent en raison de leur perte de liberté de circulation à l'intérieur de l'institution carcérale car seuls les gardiens de la prison et les membres de la direction ont en le droit. Et à part les deux heures autorisées à ouvrir les serrures, une le matin et l'autre le soir, soit pour sortir à la cour soit pour rendre visite aux détenus d'autres chambres, les incarcérés restent cloîtrés toute la journée dans leurs cellules sauf pour aller à l'infirmerie ou sortir pour recevoir les visites de leurs familles une fois par semaine. Ils avouent que les weekends leur déplaisent et les attristent encore plus parce que les sorties à la cour et les visites sont formellement illicites.

« On reste claquemuré presque 22 heures sur 24 et on n'a le droit de quitter nos cellules qu'une heure le matin et une heure le soir. Après qu'on revient, on n'a plus le droit de sortir pour n'importe quelle raison et on nous enferme à double clefs pour être sûr que nous n'allons pas dépasser la grille. Même en possédant tout ce dont on a besoin à l'intérieur, on souffre toujours d'une absence de liberté et c'est une privation capitale qui peut accabler la personne et l'anéantir psychologiquement » (said ans, incarcéré 11 fois, 17 ans d'emprisonnement).

Ils ont aussi mentionné que le fait de rester immobiles tout le temps leur cause des maladies des os et des articulations surtout pour ceux qui dorment par terre car ils ne peuvent s'allonger sur leurs matelas que tard la nuit et du coup

ils sont censés rester assis et ne possèdent pas assez de place pour se mouvoir vu leurs nombres élevés. Les garde-chambres leur interdisent également de se mettre à côté de la grille pour ne pas bloquer l'air rentrant vu que c'est la seule issue d'aération de la cellule. De plus, les toilettes se trouvent avec eux et par conséquent ils n'ont pas besoin de bouger ou de sortir et ainsi leur mobilité reste limitée et le temps leur semble plus lent particulièrement avec le manque d'activités en prison suite à la surpopulation qui y règne et à l'absence du personnel qualifié pour cette tâche.

« A vrai dire, c'est insensé de rester cantonné tout le temps entre quatre murs à regarder le toit au sein d'une cellule minuscule de quelques mètres carrés. On reste les bras et les pieds croisés car on ne peut guère s'allonger ou étaler nos matelas pour ne pas entraver la circulation en cellule. A votre avis, comment peut-on se sentir dans ces conditions-là ? Cela est largement suffisant pour amener les détenus à perdre leurs raisons ou à se donner la mort et c'est le cas de pas mal d'entre eux comme un codétenu qui s'est pendu en dessus de mon lit et un autre qu'on a trouvé le matin suspendu aux toilettes parce qu'ils n'ont pas supporté de vivre dans cette monotonie et dans ces conditions de vie pénibles » (Mohamed, 47 ans, incarcéré 16 fois, plus que 8 ans d'emprisonnement).

Et pour cela, les détenus usent de certaines stratégies pour dépasser ces conditions-là comme le fait d'étudier pour avoir plus d'aisance de mobilité d'assister aux cours et de se rendre en bibliothèque. D'autres reclus choisissent de négocier avec les gardiens de la prison et même de leur remettre de l'argent pour les laisser travailler à la cuisine ou passer la serpillière rien que pour quitter les cellules et remplir leur temps.

« Certains prisonniers étaient prêts à tout faire pour retrouver ne serait-ce qu'une sensation de liberté. Ils stipendiaient les surveillants pour les faire travailler dans n'importe quel boulot en dehors de la cellule même s'ils devaient décharger un camion de légumes ou vider les poubelles. D'autres ont songé à autre chose comme étudier pour ne pas rester enfermés ou faire du cafardage pour que les surveillants ferment les yeux sur eux en raison qu'ils bossent avec eux. D'autres encore se sont imposés par force et personne ne pouvait leur interdire d'entrer ou de sortir

comme bon leur semble. Et pas besoin de citer les catégories aisées sur qui les grilles ne se refermaient pas en raison qu'ils ont acheté leurs prisons » (Mohamed, 48 ans, incarcéré 11 fois, 17 ans d'emprisonnement).

Les prisonniers mis au cachot restent aussi confinés dedans et ne sortent à la cour qu'une fois que tous les autres incarcérés retournent en cellules. Et une fois les grilles fermées, personne ne doit circuler dans les couloirs à part les garde-chambres, les mouchards et ceux qui travaillent dans le ménage et qui sont les premiers à quitter les cellules tôt le matin et les derniers à les réintégrer tard la nuit.

« Les garde-chambres ont plus d'aisance de circulation puisqu'ils aident les surveillants à accomplir leurs tâches surtout à faire l'appel et à jouer le rôle de médiation avec les détenus » (Mustapha, 37 ans, incarcéré 3 fois, 20 ans d'emprisonnement).

7. Le travail et les études:

Mes enquêtés ont soutenu que pour éluder le problème d'inactivité en prison, les détenus choisissent de poursuivre leurs études ou de travailler au sein de l'institution carcérale. En ce qui concerne les études, les prisonniers ont déclaré qu'elles ne sont pas à la portée de tout le monde et qu'il y a bien des critères qui doivent être respectés comme le fait de disposer d'une attestation scolaire en plus d'être condamné pour une longue durée sinon les détenus ont juste le droit de suivre un programme d'alphabétisme. Les détenus ont déclaré également qu'à cause de la surpopulation, beaucoup d'entre eux restent privés de ce droit et sont obligés de respecter une liste d'attente sans être forcément sûr d'en bénéficier. Aussi pour assurer les études, l'institution pénitentiaire recourt à des enseignants de l'extérieur qui travaillent dans des établissements publics reconnus.

« Je me suis inscrit à maintes reprises dans des programmes de formation au sein de l'institution carcérale, mais hélas on ne m'a jamais convoqué. Et à chaque fois que je me renseignais auprès des surveillants on me demandait d'attendre mon tour car il y avait trop de demandes et ils n'étaient pas en mesure de satisfaire tout le monde » (Bouchaib, 56 ans, incarcéré 10 fois, 20 ans d'emprisonnement).

« Je n'ai pas eu de mal à poursuivre mes études à l'intérieur de la prison et j'ai pu décrocher mon baccalauréat option lettres et sciences humaines. Dommage que je n'aie pas pu continuer car j'avais quitté la prison et je n'avais pas de temps pour le faire à l'extérieur puisque je devais travailler pour subvenir aux besoins de ma famille. Mais, d'autres détenus qui étaient condamnés à de longues peines ont réussi à avoir des licences et des diplômes d'études supérieures » (Mustapha, 37 ans, incarcéré 3 fois, 20 ans d'emprisonnement).

En outre, il y a certains reclus qui ont opté pour les études pour détenir des diplômes qui leur seront bénéfiques à leurs sorties de la prison et d'autres prisonniers qui ont opté pour les études juste pour pouvoir tirer profit de quelques privilèges tels que la facilité des déplacements et de la mobilité en prison: *« La plus grande place où se vendait la drogue était le pavillon des étudiants où règne l'anarchie » (Mustapha, 26 ans, incarcéré 6 fois, 5ans et 8 mois d'emprisonnement).* Tandis qu'il existe une catégorie de détenus qui s'oriente vers des formations professionnelles OFPPT rien que pour avoir la possibilité de confectionner des outils pointus qu'ils ramèneront avec eux en prison pour se défendre ou pour vendre à autrui : *« Chacun de nous disposait d'outils affûtés qu'il fabriquait lui-même, les ramenait de la cuisine, les achetait des surveillants ou des prisonniers qui suivaient des formations professionnelles » (Abdelkbir, 53 ans, incarcéré 8 fois, 17 ans et demi d'emprisonnement).*

Quant au travail, les enquêtés ont proclamé que certains prisonniers possédant déjà des diplômes avant leur entrée en prison peuvent s'en servir à l'intérieur et gagner leurs vies.

« Il y avait avec nous en cellule un coiffeur qui coupait les cheveux des prisonniers en contrepartie de quelques baquets de cigarettes qu'il pouvait vendre pour survivre en prison. Il était aussi le coiffeur des gardiens de la prison et du directeur et très rapproché d'eux. Rien ne lui était refusé et il pouvait rentrer et sortir de la cellule à sa guise »

(Mustapha, 37 ans, incarcéré 3 fois, 20 ans d'emprisonnement).

D'autres reclus acceptent n'importe quel travail comme passer la serpillière dans les couloirs à l'extérieur des cellules ou sortir la poubelle ou faire la cuisine rien que pour quitter les cellules et casser la routine. Et rien que pour cela, ils peuvent même corrompre les gardiens de la prison sans oublier qu'ils peuvent aussi en tirer parti.

« En plus de leurs parts garanties, les détenus qui travaillent en cuisine pouvaient très bien voler de la nourriture qu'ils rapportaient en cellules et vendaient aux autres incarcérés. Ils peuvent également être rémunérés par les prisonniers de la classe favorisée qu'ils faisaient passer leurs demandes en premier lieu et à qui ils préparaient des plats spéciaux » (Bouchaib, 56 ans, incarcéré 10 fois, 20 ans d'emprisonnement).

On peut trouver aussi en prison des détenus qui travaillent comme des garde-chambres dont la fonction est d'organiser les cellules et d'établir leurs lois internes, ou faisaient du mouchardage en échange des appuis et des prérogatives des gardiens de la prison ainsi que de la direction. En plus des prisonniers qui travaillent chez d'autres détenus pour subvenir à leurs besoins sans faire de la mendicité.

« Il y a des prisonniers qui ont de l'orgueil et préfèrent travailler chez les autres incarcérés plutôt que de voler ou de mendier pour être pris en charge par eux vu qu'ils ne reçoivent pas de visites. Ils sont prêts à tout faire comme laver la vaisselle, préparer les lits, préparer les repas, laver le linge...etc. » (Mohamed, 48 ans, incarcéré 11 fois, 17 ans d'emprisonnement).

« Il y a des reclus qui occupaient la fonction de garde-chambres pour récolter des biens comme des cigarettes et de l'argent de la part des autres détenus en cellules ou faisaient du mouchardage pour les surveillants en échange

de certaines faveurs » (Abdelkbir, 53 ans, incarcéré 8 fois, 17 ans et demi d'emprisonnement).

Les interviewés ont soutenu que plusieurs détenus exercent du commerce en prison. Ils étalent leurs marchandises dans les couloirs ou les vendent dans les cellules. Ces marchandises sont obtenues de la part des familles lors des visites lorsque celles-ci étaient permises ou volées de certains détenus et vendues à d'autres.

« En prison, tout est vendu. On peut trouver de la nourriture, des vêtements, des couvertures, des portables, des médicaments et d'autres choses encore. Et on peut payer en espèce comme on peut très bien être crédité. Il y a tout un marché dedans même dans les couloirs » (Mohamed, 48 ans, incarcéré 11 fois, 17 ans d'emprisonnement).

Les interviewés ont assuré également que les incarcérés ont recours au trafic de drogue pour gagner leurs vies à l'intérieur de la prison. Et pour se procurer de la drogue qu'ils procèderont à sa vente aux autres reclus, ils contournaient la loi par tous les moyens. Tout cela pour économiser de l'argent pour leurs familles à l'extérieur lorsqu'ils quitteront l'institution pénitentiaire.

« Je peux dire qu'à travers la vente de la drogue, l'économie de l'institution carcérale dépasse l'économie du pays lui-même car elle vaut plus que l'or à l'intérieur par exemple 100 grammes peuvent être vendues à 10000dh. Les dealers font appels à tous les biais pour la dénicher. Par exemple, ils l'obtiennent lors des visites parfois mélangées au repas ou même lorsque l'entrée de la nourriture a été défendue les familles la mettaient dans les vêtements mouillés pour qu'ils puissent l'absorber avant de sécher. Les dealers recouraient aussi aux tireurs qui balançaient la marchandise emballée par-dessus les murs de la prison et qui est ensuite récupérée de la cour. Ils peuvent également l'avaler avant d'entrer en prison ou lors de leurs sorties à l'hôpital externe » (Mohamed, 47 ans, incarcéré 16 fois, plus que 8 ans d'emprisonnement).

« Je refusais de sortir de la prison car ce que je gagnais à l'intérieur valait plus que j'empochais à l'extérieur. Je touchais facilement 3000 ou 4000dh par semaine que j'envoyais à ma famille, maintenant j'arrive à peine à survivre moi et mes miens » (Noureddine, 51 ans, incarcéré 5 fois, 9 ans et 3 mois d'emprisonnement).

8. Le rapport au temps:

Selon les personnes questionnées, le rapport au temps reste négatif chez presque la majorité des prisonniers car ils pensent que c'est du temps perdu à compter les jours passés et les jours restants et non du temps constructif. C'est un arrêt de temps et un intervalle entre la période d'entrée en prison et celle de la sortie et la preuve est le taux de récidivité en prison. Les détenus considèrent que le temps en institution carcérale est un temps de privation de leurs libertés et une occasion de développement d'une carrière délinquante et encore plus criminelle que celle d'avant. C'est pour cela qu'un certain nombre d'entre eux ne voient aucune utilité de garder la personne enfermée entre quatre murs et qu'il vaut mieux s'en servir pour le bien du pays en payant des amendes ou bien en accomplissant des travaux forcés pour la société.

« Personnellement, je ne vois pas à quoi bon sert d'écrouer les gens entre quatre murs qu'ils vont contempler toute la journée et ne rien faire à part compter les jours pour sortir. Au contraire, plusieurs détenus ne savent pas grand-chose à leurs entrées en prison. Mais, en côtoyant les grands criminels et surtout les récidives, ils apprennent à devenir comme eux. C'est pour cela que je pense qu'il vaut mieux trouver des sanctions alternatives » (Noureddine, 51 ans, incarcéré 5 fois, 9 ans et 3 mois d'emprisonnement).

D'autres prisonniers, aussi minimes qu'ils soient, appuient l'idée selon laquelle l'expérience carcérale permet aux détenus de se repositionner. En d'autres termes, c'est une période de réflexion surtout lorsqu'ils ressentent la perte et la privation des avantages dont ils bénéficiaient avant leurs incarcérations.

« D'une part, j'ai perdu mon père lorsque j'étais en prison et d'autre part je n'ai pas assisté à l'accouchement de ma femme. Je l'ai laissée enceinte derrière moi et quand j'ai été libéré mon fils était âgé de plusieurs mois. Je me suis rendu compte que j'ai perdu pas mal de temps et je n'ai pas assisté à des périodes très importantes dans la vie de mon fils comme ses premiers pas. J'ai réfléchi longuement et c'est là alors que j'ai décidé de renoncer à ma vie antérieure et depuis je ne suis plus retourné en prison » (Rachid, 34 ans, incarcéré 2 fois, 2 ans d'emprisonnement).

Mes interlocuteurs ont ratifié que le temps en prison reste lent et routinier par rapport au temps passé à l'extérieur, c'est pour cela qu'ils tentent de le remplir afin d'éviter de trop souffrir ou de céder devant les conditions de vie difficiles en prison et de succomber suite à cela en se suicidant ou en perdant la raison.

« On ne souffre pas du manque de temps hahaha, au contraire on en a en abondance. C'est pour cela que les jours et les semaines passent lentement. Et ce qu'on fait aujourd'hui, on le refait le lendemain et ainsi de suite. Chose qui peut rendre le reclus taré et le tuer d'ennui s'il ne remplit pas son temps durant sa période d'incarcération » (Abdelkbir, 53 ans, incarcéré 8 fois, 17 ans et demi d'emprisonnement).

Et en plus des études et du travail qu'ils peuvent exercer pour survivre et remplir leur temps, les reclus usent d'autres stratégies et se livrent à d'autres activités comme la lecture des ouvrages, la prière, l'apprentissage du Coran, l'approfondissement de leurs savoirs religieux, la peinture...etc. et il y en a même certains qui participent à des compétitions et les remportent.

« Chacun choisit de remplir son temps comme bon lui semble. On ne peut pas juger la stratégie de chaque détenu car l'expérience carcérale change selon les incarcérés. Il y en a qui choisissent d'étudier ou de travailler, alors que d'autres préfèrent s'investir dans la lecture des ouvrages que leur apportent leurs familles. D'autres encore s'orientent vers la religion comme issue. Il y a même des

incarcérés qui ont appris le Coran en entier et faisaient des prières en assemblées » (Bouchaib, 56 ans, incarcéré 10 fois, 20 ans d'emprisonnement).

« J'ai passé ma période d'emprisonnement avec un reclus qui était plutôt solitaire. Il ne s'adressait à personne, mais dessinait des tableaux en peinture et créait des œuvres d'art que l'institution pénitentiaire a présenté lors d'une compétition et a fini par remporter pas mal de prix » (Mouhcine, 50 ans, incarcéré 9 fois, 15 ans d'emprisonnement).

D'autres préfèrent plutôt pratiquer du sport même s'ils ne disposent que d'un ballon en prison et jouent entre eux en tant qu'équipes qui représentent des cellules ou des quartiers. Quelques-uns font la course en l'absence de salles sportives destinées aux entraînements. Du coup, les incarcérés déclarent leur souffrance de la rareté des activités au sein de l'institution pénitentiaire comme le théâtre par exemple.

« On aurait aimé avoir des salles pour s'entraîner et oublier le monde criminel dans lequel on s'est enfoncé. Et pourquoi pas avoir des terrains pour s'exercer au lieu d'une petite cour qui ne peut en aucun cas englober tout le monde. Aussi, il n'y a pas de personnes ou de surveillants formés dans l'encadrement des activités en prison » (Tarik, 42 ans, incarcéré 7 fois, 11 ans d'emprisonnement).

Certains prisonniers œuvrent dans des savoir-faire comme la cuisine ou la fabrication de quelques objets dont ils sont dépourvus en prison. Encore plus, il y a des détenus qui passent leur temps à faire des farces à leurs codétenus pour plaisanter tels que leur mettre du plastique allumé entre les orteils pour les brûler, se déguiser en fantôme pour les effrayer lors de leur sommeil ou attacher des fils électriques à leurs paillasses pour les électrocuter.

« Puisqu'on avait plein de temps en prison, plusieurs d'entre nous ont développé des compétences et des talents dans un tas de domaines comme l'art de cuisiner et d'affûter des outils tels que le carrelage, les brosses à

dents...etc. pour se défendre ou attaquer autrui. Ainsi que de fabriquer des engins qu'ils accrochaient à la télé pour capter des chaînes étrangères. Alors que d'autres reclus plus immatures passaient leurs temps à préparer des cabales et des intrigues à leurs codétenus pour se moquer ou se venger d'eux ou dans le but de les faire foutre le camp de leurs cellules » (Bouchaib, 56 ans, incarcéré 10 fois, 20 ans d'emprisonnement).

D'autres reclus ont décidé de faire leurs prisons en jouant aux cartes, aux dominos...etc. tout en faisant des paris quoique c'est formellement interdit par l'institution carcérale vu que cela peut causer des conflits entre les détenus. Alors que certains aiment mieux regarder la télé, écouter la musique, imaginer et relater des histoires ou raconter des films. D'autres encore plus essaient de ne plus penser à leurs sentences, ils s'habituent à la routine et considèrent la prison comme leurs demeures vu qu'ils n'ont pas d'autres choix et sont forcés à s'adapter dedans.

« On remplissait notre temps aussi en jouant aux cartes qu'on dessinait nous-même en marquant juste les numéros sur le papier cartonné du sucre. D'autant plus, on regardait la télé que l'institution carcérale nous a permis d'introduire en prison après plusieurs protestations car seule la radio était autorisée autrefois » (Abdelkbir, 53 ans, incarcéré 8 fois, 17 ans et demi d'emprisonnement).

« Parfois, on se mettait en rang et on se racontait des histoires à tour de rôle, mais les histoires s'achèvent alors que la détention perdure. C'est pour cela qu'on s'est mis d'accord pour filer du fric à quelqu'un afin de nous relater des histoires imaginaires ou des anecdotes toutes les nuits » (Abdjilil, 36 ans, incarcéré 14 fois, 8 ans d'emprisonnement).

Et enfin, on trouve des reclus qui passent leurs journées en dormant à cause de la consommation de la drogue et des somnifères pour essayer de s'égarer de la réalité ou de planifier une fusillade avec autrui.

« Il y a un type de détenus qui optent pour le sommeil en se droguant ou en prenant des narcotiques qu'ils se procurent à l'intérieur de l'institution pénitentiaire juste pour qu'ils ne sentent pas le temps passer et pour oublier leurs problèmes et les conditions insupportables dans lesquelles ils vivent » (Tarik, 42 ans, incarcéré 7 fois, 11 ans d'emprisonnement).

9. Le statut social et l'emprise de l'institution carcérale:

Les personnes interrogées ont égayé que les détenus ont perdu après leur incarcération tous les titres qu'ils détenaient auparavant au détriment d'une nouvelle identité qu'ils ont acquis par force à l'intérieur de l'institution carcérale et qui est celle d'un prisonnier comme tout autre prisonnier et finissent par s'identifier de la sorte.

« Quoique tu sois à l'extérieur, dès que tu es dedans, ça y est tu deviens un prisonnier tel que les autres. Tu n'es plus un médecin ou un banquier, un célibataire ou un homme marié, un père de famille ou autre chose. Maintenant, tu es un simple détenu portant un numéro d'incarcération par lequel on t'appelle et qui te rend sans aucune valeur à l'intérieur de l'institution pénitentiaire. Ça paraît difficile au début, mais on s'habitue à cela avec le temps » (Mouhcine, 50 ans, incarcéré 9 fois, 15 ans d'emprisonnement).

Ces personnes interviewées avouent également que l'institution pénitentiaire façonne les incarcérés en leur imposant ses propres règlements, en les humiliant et en leur faisant perdre leur individualité pour ne pas contrecarrer et entraver le bon déroulement du régime carcéral. Par exemple, l'institution carcérale les prive de leurs biens à l'entrée en prison et les dépersonnalise en leur collant une série de numéros. Ainsi, les reclus ne sont plus des personnes en prison, mais de simples têtes à recenser lors de chaque appel. Ils ne sont appelés par leurs noms que par leurs codétenus, mais pas par les gardiens de la prison ou le directeur au point où ces prisonniers commencent à se comparer à des troupeaux d'animaux. S'ajoute à cela les fouilles qu'on leur applique à nu et qui amoindrissent leur dignité.

« Dès ton entrée en prison, on te dénude complètement puis on te demande de t'asseoir et de te relever devant tous les

autres reclus pour voir si tu caches quelque chose dans ton anus. Ensuite, on te colle un numéro dans une série par lequel tu seras désigné tout au long de ton incarcération au point que certains détenus se font tatouer ce nombre sur leurs corps car ils ne pourront plus s'en détacher. Et même ce numéro n'est inscrit que dans les registres car enfin de compte, ils ne nous nomment pas mais se contentent de nous compter matin et soir. Et tout le monde subit cette procédure mis à part les renommés c'est-à-dire les anciens prisonniers et les récidives de grande réputation » (Mohamed, 47 ans, incarcéré 16 fois, plus que 8 ans d'emprisonnement).

D'autant plus, l'institution pénitentiaire leur fait perdre tout contrôle sur leurs vies puisque c'est elle qui impose les lois et les détenus ne font que les exécuter. Ils ne peuvent pas choisir quand manger, quand se réveiller, quand sortir, quand dormir, quand avoir des visites ou quand se doucher. Il y a un temps bien précis et déterminé par l'institution pénitentiaire pour chaque chose à faire et même les repas sont sélectionnés par la prison et les détenus n'ont pas le droit de choisir. C'est pour cela que les gardiens de la prison sont nommés " *موالين الوقت* " car c'est eux qui décident du temps adéquat pour chaque activité et qui prennent les décisions. Et pourtant, les prisonniers ne se laissent pas écraser par l'institution pénitentiaire, ils essaient par plusieurs moyens de préserver et de prémunir leurs identités de toute altération en essayant par exemple de s'appropriier l'espace en décorant les cellules qu'ils occupent à leurs goûts.

« On sortait des cellules après avoir entendu les coups de sifflets pour rejoindre la cour et personne n'avait le droit d'y rester à part les garde-chambres et les prisonniers qui passent la serpillière sinon on était tabassé à mort. Et une fois que l'on siffle à nouveau, tout le monde doit rejoindre son quartier et sa cellule. Et c'étaient les surveillants qui tranchaient des heures d'entrées et de sorties sans qu'on ait la possibilité de protester » (Mohamed, 48 ans, incarcéré 11 fois, 17 ans d'emprisonnement).

« Presque tous les reclus, car on ne peut nullement généraliser, doivent se réveiller à 7h30 ou à 8h du matin et ceux qui ne le font pas risquent de rater le repas du petit déjeuner. Aussi, on doit se pieuter à la même heure car les

surveillants éteignent la lumière à un moment précis pour obliger tous les prisonniers à s'endormir » (Ibrahim, 60 ans, incarcéré 20 fois, 28 ans d'emprisonnement).

Outre, mes interviewés ont affirmé que l'adaptation à la vie carcérale se fait par étapes et non pas du premier coup. Les nouveaux incarcérés souffrent davantage que les anciens reclus qui ont appris à survivre à l'intérieur de la prison et qui ont développé des stratégies d'adaptation secondaires outre que les primaires en créant une vie clandestine au sein de l'institution carcérale leur permettant de récupérer leurs identités dérobées et leurs vies d'avant, ainsi que des stratégies de résistance pour faire face aux normes formelles établies par l'institution pénitentiaire. Ceci dit, mes interviewés ont certifié que certains détenus apprennent à se familiariser avec la vie carcérale avant même d'accéder à la prison par le biais de leurs entourages.

« Avant les détenus qui arrivaient pour la première fois en prison ne parvenaient pas à s'adapter facilement. Et généralement, ils devaient passer plusieurs mois ou même des années avant de le faire. Aussi, les récidives avaient plus d'aisance à s'intégrer en prison car à chaque fois qu'ils étaient arrêtés, ils développaient des capacités d'insertion plus que la fois précédente. Pourtant, on a remarqué que les prisonniers d'aujourd'hui s'imposent dès le premier jour, se forgent une place et utilisent même le jargon de la prison car ils ont été en contact avec des personnes qui ont déjà été emprisonnés et qui leur ont parlé de la vie carcérale et des stratégies de survie et d'adaptation à l'intérieur » (Mohamed, 47 ans, incarcéré 16 fois, plus que 8 ans d'emprisonnement).

En outre, les interlocuteurs ont attesté que ces comportements envers eux se répercutent sur leurs vécus après leurs sorties de prison comme la façon de marcher, de se nourrir, même leurs façons de parler et le vocabulaire utilisé lors de leurs emprisonnements. Ils ont confirmé qu'ils entendent toujours cette frappe de clefs qui les abasourdissait résonner dans leurs têtes.

« Je crois que notre façon de vivre au sein de l'institution pénitentiaire a impacté mon vécu à l'extérieur surtout durant les premiers mois de ma sortie. Je continue jusqu'à lors de craindre le bruit et le raffut provoqués par les clés des surveillants car ça nous rappelait qu'on était toujours

en taule et qu'on devait respecter un certain ordre établi même si on n'en avait pas envie » (Zouhair, 24 ans, incarcéré 1 fois, 2 ans d'emprisonnement).

« Jusqu'à maintenant je continue à utiliser le jargon de la prison et je l'ai transmis à presque tous mes copains et mes acolytes, ce qui l'a propagé en dehors de la prison. Je ne le connaissais pas au début, mais j'étais obligé de le retenir et de m'en servir afin de ne pas être dédaigné et expulsé de la communauté carcérale » (Ibrahim, 60 ans, incarcéré 20 fois, 28 ans d'emprisonnement).

En comparant entre l'institution carcérale Oukacha de jadis et celle d'aujourd'hui, les reclus ont témoigné que celle-ci a connu un grand changement vu qu'elle n'est plus aussi asservissante qu'avant. Autrefois, les reclus étaient contraints de porter un uniforme qui homogénéisait tout le groupe. Or, maintenant les détenus sont libres de s'habiller à leur guise grâce à leurs contestations au port de cet uniforme. Aussi, les correspondances qui se faisaient par le biais des lettres, se font de nos jours par téléphone grâce aux cabines téléphoniques qu'ils ont placé récemment en prison même s'ils continuent à interdire les téléphones portables pour éviter de filmer ce qui se passe à l'intérieur. Pourtant, les incarcérés contredisent la loi et utilisent des portables qu'ils achètent en prison en cachette et les camouflent en cas de fouilles. De plus, les télévisions et la musique qui était défendues en prison sont maintenant tolérées en cellule. De même, les visites des détenus avec leurs familles qui se faisaient à travers des barrières et des grilles se font actuellement directement dans des parloirs, ce qui indique une certaine ouverture de l'institution pénitentiaire sur le monde extérieur.

« Les reclus se procurent des portables en prison même si c'est à l'encontre de la loi pour essayer de se dérober de l'emprise de l'institution carcérale en tentant de vivre à l'extérieur plus qu'à l'intérieur. Ils savent tout ce qui se passe en dehors de la prison et suivent les nouvelles au fur et à mesure, ce qui leur épargne tout isolement et toute exclusion du monde externe » (Abdelkbir, 53 ans, incarcéré 8 fois, 17 ans et demi d'emprisonnement).

« Je me souviens que la première fois qu'on nous a transféré à la prison Oukacha, après son ouverture en 1991, on nous a remis des uniformes sous forme d'un habit traditionnel blanc qu'on a porté pendant un certain temps

avant de protester. Cependant, j'ai entendu dire qu'ils pensent en faire usage à nouveau dans un futur prochain » (Mohamed, 47 ans, incarcéré 16 fois, plus que 8 ans d'emprisonnement).

Et même si les incarcérés s'étaient libérés en quelque sorte de l'emprise totale de l'institution pénitentiaire sur eux, ils ont déclaré qu'il y a un retour vers cette domination. Ils ont cité comme exemple le panier de nourriture qui leur était livré par leurs familles et qui donnait plus de liberté et d'autonomie aux détenus alors que sa censure a constitué une pression pour eux en restant à la merci de l'institution carcérale. Et même s'ils veulent se payer de la nourriture avec l'argent déposé par leurs membres de familles, ils se retrouvent devant un choix limité et cela procure plus de liberté à l'institution carcérale pour décider de ce que les détenus doivent manger.

« Au début, on avait plus de liberté de consommer la nourriture qu'on voulait, le temps voulu et de cuisiner les aliments apportés par nos familles. Maintenant, on mange ce que l'institution carcérale nous livre comme repas, le temps qui lui semble bon. On n'a pas le droit de donner notre opinion sur ce qu'ils nous font bouffer ou sur le temps de la bectance. Sinon, on peut acheter des produits de l'épicerie de la geôle, mais on n'a pas beaucoup d'options donc c'est l'institution qui décide toujours pour nous » (Mouhcine, 50 ans, incarcéré 9 fois, 15 ans d'emprisonnement).

De surcroît, ce modelage et ce façonnement des prisonniers n'est pas appliqué à tout le monde car il y en a qui sont exclus comme ceux qui s'imposent et dictent leurs lois à l'institution carcérale parce qu'ils sont pistonnés, ont de l'argent ou bien de la force pour s'ériger et parvenir à arracher leurs droits.

« Les prisonniers qui disposent de l'argent ou qui ont des pistons à l'extérieur détiennent le pouvoir. Ils ne se soumettent généralement pas au système carcéral. Ils mangent ce qu'ils veulent, entrent et sortent à leur guise, résident en isolement ou dans des quartiers qui leur sont réservés et continuent d'exercer leurs activités de trafics même au sein de l'institution pénitentiaire. D'autres reclus font leurs lois aussi à l'intérieur de la prison en manifestant de la résistance par la force ou la ruse pour amener les

surveillants à leur foutre la paix » (Abdelkbir, 53 ans, incarcéré 8 fois, 17 ans et demi d'emprisonnement).

« Plus on met de la pression aux détenus pour appliquer et exécuter les ordres de l'institution carcérale, plus ils les contournent car ils ont largement le temps pour établir leurs propres stratégies et jouer le jeu de la chasse aux souris avec les surveillants » (Mohamed, 47 ans, incarcéré 16 fois, plus que 8 ans d'emprisonnement).

IV. Discussion :

D'après les résultats de cette recherche, j'ai pu déceler que le vécu carcéral est marqué essentiellement par la privation et cela concorde avec les propos de Sykes (1960) et ceux de Wacquant (2008). Cette privation est causée par la surpopulation qui spolie les reclus de leurs légitimes droits et détériore leurs conditions de vie au sein de l'institution pénitentiaire.

En effet, la surpopulation engendre un amoncellement des détenus dans des cellules exiguës et délabrées en gisant le sol. Ils sont dans l'obligation d'accomplir tous leurs besoins dans le même endroit, ce qui provoque leur promiscuité et extirpe leur intimité. Aussi, à cause de la surpopulation, les détenus sont amenés à se déplacer régulièrement de cellule en cellule, d'une aile à une autre et encore plus d'une prison à une autre, ce qui produit chez eux une instabilité et leur complique la tâche d'intégration. La surpopulation donne lieu également à une restriction de la mobilité et cela déclenche des maladies orthopédiques et des douleurs d'articulation qui viennent s'ajouter aux affections contagieuses déclenchées par l'insalubrité et la propagation de divers types d'insectes. Et parfois même, cette inactivité peut mener à la folie ou au suicide surtout avec le manque d'occupations. Le temps commence à sembler aux prisonniers plus lent, routinier, infini et décalé du temps de l'extérieur. Du coup, ils vivent la monotonie. De surcroît, la surpopulation engendre une baisse de la quantité de nourriture répartie sur les détenus ainsi que sa qualité. Et ne permet pas à tous les incarcérés d'accéder aux études. Et tout ceci apparaît clairement dans les travaux de Gouvernet (2015), Buffard (1973), Outaghzafe-El Magrouti (2007), Ricordeau (2019) qui ont abordé la dégradation des conditions de vie au sein de l'institution pénitentiaire.

De ce fait, on peut déduire l'existence d'une inaccessibilité aux ressources de l'institution pénitentiaire Oukacha ou du moins une iniquité d'accès entre les incarcérés. C'est pour cela que ces derniers doivent se contenter du peu que la prison leur offre sinon faire appel aux aides extérieures pour les ravitailler comme le souligne Santorso (2015) et Sykes (1960). Ce qui aboutit à la

création d'une hiérarchie sociale au sein de l'institution carcérale Oukacha identique à celle du dehors comme déjà mentionné dans la revue de littérature par Drake (2012) et Marchetti (1997) qui ont référé au rapport entre la stratification sociale et l'atténuation de la souffrance en prison.

De même, la surpopulation entraîne une humiliation, une perte de liberté, d'autonomie et de contrôle sur sa propre vie. Les portes, les grilles, le claquement des serrures et l'architecture de l'institution pénitentiaire Oukacha ne cessent guère de rappeler la détention aux prisonniers et leurs isolements du monde externe. Ainsi, les reclus deviennent comme des pions d'un jeu d'échec domptés par l'institution carcérale. Ils sont dépossédés de leurs identités, discrédités de tous leurs acquis antérieurs et ne sont plus que des prisonniers parmi d'autres. Et pour procéder à ce modelage et à cette dépersonnalisation, l'institution carcérale Oukacha a recours à des techniques de mortification ou de mutilation comme nommées par Goffman (1968) ou à un processus de prisonization comme appelé par Clemmer (1940) tels que le dépouillement des incarcérés de leurs biens, l'attribution d'un numéro à chacun au lieu de son nom, la fouille à nu, les inspections à l'improviste, l'homogénéisation des heures du réveil ou de sorties ou de la mangeaille. Et ce façonnement peut être irréversible comme le dénote Ricordeau (2019) qui a mis le point sur la vie après la délivrance et la persistance du rythme carcéral chez les ex-détenus.

Néanmoins, et malgré cela, ma recherche révèle tout comme Goffman (1968) que malgré que l'institution carcérale soit totalitaire, les reclus restent stratagèmes en optant pour des subterfuges et des stratégies d'adaptation ou pour mieux les décrire des stratégies de survie à l'intérieur de la prison pour apaiser et alléger leurs peines. Ainsi, en plus des stratégies d'adaptation primaires adoptées par les prisonniers pour montrer la soumission aux normes carcérales vu qu'ils n'ont pas d'autres alternatives comme le travail, les études, le respect des règles, le sport, la participation au peu d'activités qui existent...etc. Les incarcérés adoptent d'autres stratégies d'adaptation secondaires en s'écartant des normes préétablies par l'institution sans pour autant changer l'ordre des choses comme la vente et la consommation de la drogue et du cannabis, l'usage des outils tranchants, la mobilité en dehors des heures permises, l'utilisation des réchauds et des portables interdits...etc. créant ainsi une vie clandestine au sein de l'institution pénitentiaire Oukacha pour s'affranchir de son emprise, bénéficier d'une marge de liberté et reprendre un peu de contrôle sur leurs vies. Comme, ils peuvent également

basculer le système pour arracher leurs droits par force en se révoltant comme l'a confirmé Goffman (1968), Siméant (2013) et Derobert & al. (1971).

De tout ce qui précède, on peut signaler la persistance du caractère total de l'institution pénitentiaire Oukacha comme le prédit Goffman (1968), mais ce n'est pas non plus uniquement une institution de redressement et de discipline qui formate et contrôle le détenu dans sa globalité comme cela a été évoqué par Foucault (1975, 2004). Au contraire, elle reste une institution où les reclus détiennent une marge de manœuvre sur leurs vies recourant à des stratégies d'adaptation ou de survie ainsi qu'à des stratégies de résistance. Ceci dit, ma recherche a montré qu'il y a un certain effritement du caractère total de la prison Oukacha puisqu'elle n'est plus un espace clos détaché du monde extérieur.

Il y a quand même un certain degré d'ouverture et d'intrusion de la société à l'intérieur des murs comme le recours au professionnel d'enseignement et de réinsertion, les appels téléphoniques, la participation aux événements culturels, l'emploi de la télé, les visites familiales, l'argent reçu des proches...etc. Ce qui ramène le monde externe dedans, écarte le décalage entre l'intérieur et l'extérieur et préserve l'identité de l'incarcéré, et cela corrobore avec l'approche de Chantraine (2000, 2004) qui insiste sur l'adoucissement des normes rigides de l'institution totale, le maintien de la domination et du contrôle exercés par la prison ainsi que l'approche de Rostaing (2006) et celle de Vacheret (1998, 2002) et de Stastny & Tyrnauer (1982) qui insistent sur l'ouverture de la prison sur le monde externe. Tout de même, on ne peut nullement parler d'une institution carcérale détotalisée ou de délitement de l'institution totale puisque les reclus continuent toujours à vivre dans des conditions indécentes et ne jouissent pas de tous leurs droits. Ce qui s'oppose aux idées de Vacheret (1998, 2002) et de Stastny & Tyrnauer (1982) concernant la possession des prisonniers de leurs droits au sein de la prison alors que la recherche a prouvé que les conditions de vie des reclus ne se sont pas améliorées au fil du temps, bel et bien au contraire elles ont empiré à cause de la surpopulation. Du coup, les détenus vivent encore dans la souffrance.

Conclusion:

L'étude que j'ai menée porte essentiellement sur l'expérience carcérale des hommes détenus à l'institution pénitentiaire Oukacha. Et mon objectif à travers cette étude fut de comprendre le vécu carcéral via l'analyse des conditions de vie ainsi que les stratégies de leurs adaptations ou de leurs

résistances. Pour ceci, j'ai effectué 20 entretiens semi-directifs avec des ex-détenus de la prison Oukacha à cause de l'inaccessibilité à cette institution qui reste jusqu'à lors un espace fermé aux chercheurs.

Les résultats de ces entretiens ont dévoilé que les incarcérés au sein de l'institution pénitentiaire Oukacha souffrent d'une perte de liberté, d'autonomie, d'individualité et de prise de contrôle sur leurs vies. Ils vivent dans des conditions de vie malsaines comme l'insalubrité, la routine et la monotonie, la réduction de la mobilité, la promiscuité, la perte d'intimité, la hausse des déplacements, le manque d'activités et d'occupations, la surpopulation, la propagation des maladies, la carence de la nourriture...etc., ce qui coïncide avec ma première hypothèse.

Il s'avère que quoi que l'institution carcérale préserve son caractère totalitaire puisqu'elle dépersonnalise les reclus en usant des techniques de mortification auxquelles les détenus essaient, à part la soumission et le développement d'une carrière morale, de s'y écarter et de détourner les normes carcérales en optant pour des stratégies d'adaptation secondaires telles que les négociations basées sur les dons et les contre-dons en utilisant la ruse ou l'argent pour obtenir des faveurs et des services du laisser-faire et du laisser-passer créant ainsi une vie clandestine à l'intérieur. D'autres prisonniers qui refusent la conformité et désirent préserver leurs identités optent plutôt pour des stratégies et des modes de résistance pour renverser le système carcéral comme la violence à l'égard d'eux-mêmes ou d'autrui, ce qui corrobore ma deuxième hypothèse.

On peut déduire aussi que malgré la persistance du caractère total de l'institution carcérale, elle a connu récemment un certain degré d'ouverture sur le monde extérieur qui a pénétré ses murs à travers les associations et les professionnels, la télé, les portables, les visites familiales, l'argent reçus par les proches...etc. sans pour autant réussir à se détotaliser puisque les détenus n'ont pas encore réussi à acquérir tous leurs légitimes droits et vivent encore dans la souffrance. Aussi, l'institution pénitentiaire a connu une décentralisation du pouvoir accordé uniquement aux surveillants et à la direction. Ce qui renvoie à un effritement de l'institution totale de Goffman ou disciplinaire de Foucault et un avènement d'une institution post-disciplinaire comme le prédit Chantraine. Ceci dit, l'institution carcérale

d'aujourd'hui n'est ni moderne au vrai sens du terme, ni complètement totale comme celle de jadis, mais elle est encore entre les deux.

Bibliographie :

- Béchir, G. (2018). Genre, Mémoire, Témoignage : De la violence carcérale de genre dans les années de plomb au Maroc à travers l'écriture testimoniale de Fatna El Bouih. Mémoire de Master. Université Lumière Lyon 2.
- Bourgoin, N. (2001). Les automutilations et les grèves de la faim en prison. Dans *Déviance et Société*, V. 25, N. 2, pp. 131-145 www.cairn.info
- Buffard, S. (1973). Le froid pénitentiaire. L'impossible réforme des prisons. Paris : Le Seuil.
- Chantraine, G. (2000). La sociologie carcérale : Approches et débats théoriques en France. *Déviance et Société*, V. 24, N. 3, pp. 297-318. www.persee.fr
- Chantraine, G. (2004). Par-delà les murs : expériences et trajectoires en maison d'arrêt. Paris : Presses Universitaires de France.
- Chantraine, G. & Delcourt, L. (2019). Expériences de carcéralité : sortie de prison, grande pauvreté, hébergement d'urgence. Brazil : Scielo.
- Claudon, R. & Masclet, G. (2005). Le stress, principe actif de la peine de prison moderne : détresse et gestion de son état de stress en centre de détention régional chez les détenus primaires et condamnés pour des peines moyennes. *Psychologie du travail et des Organisations*, V. 11, N. 3, pp. 165-189 www.sciencedirect.com
- Clemmer, D. (1940). The Prison Community. Boston : Christopher Publishing.
- Cohen, S. & Taylor, L. (1974). Psychological Survival : The Experience of Long-Term Imprisonment. Londres : Penguin.
- Combessie, Ph. (1996). Prison des villes et des campagnes. Paris : Les Editions de l'atelier.
- Coretta, P. (2007). Ethnicity, identity and community cohesion in prison, in Wethrell, M., Lafleche, M. & Berkeley, R. (Eds). Identity, ethnic and community cohesion. London : Sage Publications Ltd, pp. 75-86.
- Crew, B. (2009). The Prisoner Society Life in an English Prison. Oxford : University Press.
- Dégez, C. (2011). Les conditions de vie en prison à l'époque moderne : l'exemple de la Conciergerie. In *Enfermements*, V. 1 : Le cloître et la prison (VIème- XXIIIème siècle). Paris : Editions de la Sorbonne. <http://books.openedition.org>

- Delage, V. & Troel-Sauton, N. (2014). Essai d'une théorisation de méthode d'enquête en terrains sensibles : le cas de la pression des institutions de sécurité sur la production discursive. Dans Cahiers Internationaux De Sociolinguistique, V. 1, N. 5, pp. 147 à 160 www.cairn.info
- DeLisi, M. ; Berg, M.T. & Hochstetler, A. (2004). Gang Members, Career Criminals and Prison Violence : Further Specification of the Importation Model of Inmate Behavior. Criminal Justice Studies, V. 17, Issue 4, pp. 369-383.
- Drake, D.H. (2012). Prison, Punishment and the Pursuit of Security. Palgrave : Macmillan.
- Eiguer, A. (2004). L'inconscient de la maison. Paris : Dunod.
- El Bouih, F. (2002). Une femme nommée Rachid. Casablanca : Le Fennec.
- Fernandez, F. (2010). Emprison. Drogues, errance, prison : figures d'une expérience totale. Bruxelles : Larcier.
- Fisher, G-H. (1992). Psychologie sociale de l'environnement. Paris : Privat.
- Foucault, M. (1975). Surveiller et punir : naissance de la prison. Paris : Gallimard.
- Foucault, M. (2004). Naissance de la biopolitique. Cours au Collège de France, 1978-1979. Paris : Gallimard.
- Gendron, J. (2010). Vivre entre les murs : L'expérience d'hommes incarcérés pour la première fois. Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures en vue de l'obtention du grade de Maître sciences. Montréal.
- Goffman, E. (1968). Asiles, études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus. Paris : Minuit.
- Gonin, D. (1991). La santé incarcérée : médecine et conditions de vie en détention. Paris : L'Archipel.
- Gouvernet, C. (2015). Expériences plurielles de l'enfermement : entre rejet et reprise de contrôle. Dans Espaces et Sociétés, V. 3, N. 162, pp. 31- 46 www.cairn.info
- Gras, L. (2004). Le sport en prison. Paris
- Guilbaud, F. (2008). Le travail pénitentiaire : sens et articulation des temps vécus des travailleurs incarcérés. Revue française de sociologie, V.49, N. 4, pp. 763-791 www.academia.edu
- Harvey, J. (2007). Young Men in Prison : Surviving and Adapting to Life Inside. Uk : Willian.
- Jiang, S. & Fisher-Giorlando, M. (2002). Inmate misconduct : A test of the deprivation, importation and situational models. The Prison Journal, V. 82, Issue 3, pp. 335-358.

- Kossari, T. & Ait Dra, A (2021). L'expérience carcérale comme une épreuve biographique : Quand les récits des récidivistes dévoilent la crise de l'institution. Dans Sciences et Actions Sociales, V. 1, N. 14, pp. 107 à 121 www.cairn.info
- Lameyre, X. (2004). Le temps de la peine. Entre sujétion temporelle et subjectivation existentielle, dans Gaboriau, S. & Pauliat, H. Le temps, la justice et le droit. Limoges : Presses universitaires de Limoges, pp. 163-184.
- Lemire, G. & Vacheret, M. (2007). Anatomie de la prison contemporaine. Presses de l'Université de Montréal, pp. 15-33 www.books.openedition.org
- Liebling, A. (2006). The role of the prison environment in prison suicide and prisoner distress, in Dear G.E. (Ed.). Preventing suicide and other self-harm in prison. Basingstoke : Palgrave-Macmillan, pp. 16-28.
- Marchetti, A-M. (1997). Pauvretés en prison. Toulouse : Erès.
- Marchetti, A-M. (2001). Perpétuités. Paris : Plon.
- Obrecht, O. (2000). La réforme des soins en milieu pénitentiaire de 1994 : l'esprit et les pratiques. Dans Lhuillier, D. & Veil, C. La prison en changement. Toulouse : Erès, pp. 231-254.
- Observatoire Marocain des Prisons (2020). Rapport sur la situation des prisons et des détenu-e-s au Maroc au titre de l'année 2019. Casablanca : IMARSI.
- Outaghzafe-El Magrouti, F. (2007). L'Espace-temps carcéral : vers une gestion temporelle des demandes des reclus. Dans Espace populations sociétés, N. 2-3, pp. 371-383 <http://journals.openedition.org>
- Ricordeau, G. (2019). Faire son temps et attendre : temporalités carcérales et temps vécu dedans et dehors. Criminologie, V. 52, N. 1, pp. 57-72 www.erudit.org
- Rostaing, C. (2006). La compréhension sociologique de l'expérience carcérale. Revue européenne des sciences sociales, pp. 29-43 <http://journals.openedition.org>
- Santorso, S. (2014). The new phase of great internment : neoliberalism and changes of the Italian prison system, in Papanicolaou, G. et al. (Eds), Critical view on crime, policy and social control, Nicosia, pp. 106 125.
- Santorso, S. (2015). La perception de la peine d'emprisonnement entre privation et solidarité : Une analyse des conditions matérielles de vie des détenus. Dans Déviance et Société 2015/2, V. 39, pp. 171-188 www.cairn.info

- Sbraccia, A. (2008). More or less Eligibility ? Theoretical Perspectives on the Imprisonment Process of Irregular Migrants in Italy. Cirsdig, Working paper N. 31.
- Schnapper, D. (1999). La compréhension sociologique : Démarche de l'analyse typologique. Paris : PUF.
- Segaud, M. (2010). Anthropologie de l'espace. Paris : Armand Colin.
- Stastny, C. & Tyrnauer, G. (1982). Who Rules the Joint ? Londres : Lexington Books.
- Sykes, G.M. & Messinger, S.L. (1960). The inmate social system, in Grosser, G.H. ; Mccleey, R. ; Ohlin, L. ; Sykes, G.M. & Messinger, S.L. (Eds). Theoretical studies in the social organization of the prison. New York : Social Science Research Council.
- Torrente, G. ; Ronco, D & Scandurra, A. (2011). Le prigionieri malati. Torino : Edizioni dell'Asino.
- Vacheret, M. & Lemire, G. (1998). L'univers de la prison à l'aube du XXI^e siècle. Une analyse des pénitenciers canadiens. Dans Cahiers de recherche criminologiques, 29, pp. 1-98.
- Vacheret, M. (2002). Relations sociales en milieu carcéral. Une étude des pénitenciers canadiens. Dans Déviance et Société, V. 26, N. 1, pp. 83-104 www.cairn.info
- Wacquant, L. (2008). Urban outcasts : a comparative sociology of advanced marginality. Cambridge : Polity Press.
- Wheeler, S. (1961). Socialization in correctional communities. American Sociological Review, V. 26, N. 5, pp. 697-712.